



Formations en gestion des aires protégées en Afrique de l'ouest et centrale

Effets & recommandations



PROGRAMME REGIONAL AIRES PROTEGEES



Formations en gestion des aires protégées en Afrique de l'ouest et centrale

Effets & recommandations

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Le présent ouvrage a pu être publié grâce à un soutien financier de la Banque mondiale.

Rapport rédigé par Francis Staub, Consultant, et supervisé par Bora Masumbuko (UICN PACO, programme aires protégées).

Publié par : UICN, Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO), Ouagadougou, Burkina Faso

Droits d'auteur : © 2015 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/PACO (2015). *Formations en gestion des aires protégées en Afrique de l'ouest et centrale : Effets et recommandations*. Ouagadougou, Burkina Faso : UICN. 52pp

ISBN : 978-2-8317-1715-9

Mise en page et impression : Graphi Imprim, +226 25 31 12 34

Disponible auprès de : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
Programme Afrique Centrale et Occidentale - PACO
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél : +226 25 40 99 42
E-mail : paco@iucn.org
www.iucn.org/paco

Crédits photos :

Couverture :
Photos 1 et 4 : © Bora Masumbuko
Photo 2 : © Armel Badolo
Photo 3 : © Arsène Sanon

Intérieur :
P6, 33 : © Etienne Ngakoutou
Pp8, 17, 25 : © Bora Masumbuko
P12, 29, 34 : © Arsène Sanon
P26 : © UICN PACO
P48 : © Wildlife Division

Table des matières

Liste des acronymes.....	5
Résumé.....	7
1. Contexte et objectifs de l'étude.....	8
1.1. Contexte.....	8
1.2. Les besoins de la région.....	9
1.3. Le Diplôme d'Université en « Gestion des Aires Protégées ».....	9
a. Objectifs.....	9
b. Contenu de la formation.....	10
c. Cible de la formation.....	10
d. Diplôme.....	10
e. Les formations délivrées.....	10
1.4. Master international en Gestion des Aires Protégées.....	11
1.5. Des formations uniques.....	11
1.6. Objectifs de l'étude.....	12
2. Méthode.....	13
3. Résultats - Analyse quantitative.....	14
3.1. Données générales sur les deux formations.....	14
a. Répartition géographique.....	14
b. Répartition par sexe des auditeurs.....	14
3.2. Le Diplôme d'Université.....	15
a. Données générales.....	15
b. Les auditeurs et la formation.....	16
c. Le parcours professionnel des auditeurs.....	16
d. Premières conclusions sur le DU.....	21
3.3. Le Master.....	22
a. Données générales.....	22
b. Les étudiants et la formation.....	23
c. Le parcours professionnel des étudiants.....	23
4. Effets des formations et mise en œuvre des acquis.....	26
4.1. Une meilleure compréhension des aires protégées.....	26
4.2. Planification de la gestion des aires protégées.....	28
4.3. Évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées.....	29
4.4. Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et notions de SIG.....	29
4.5. Approche/gestion participative et valorisation des aires protégées.....	30
4.6. La recherche de financements.....	31
4.7. Autres activités concrètes mises en place à la suite des formations.....	31
a. Réflexions sur la création de nouvelles aires protégées.....	31
b. Enseignements.....	32
c. Autres bénéfiques.....	32
4.8. Succincte comparaison entre le DU et le Master.....	32
4.9. Conclusions.....	33
5. Recommandations, limites et conclusions.....	35
5.1. Recommandation de mesures pour améliorer la formation.....	35
5.2. Limites.....	37
5.3. Conclusions.....	38

Annexes	39
Annexe 1 : Programme du Master.....	40
Annexe 2 : Questionnaire.....	41
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées.....	45
Annexe 4 : Quelques autres témoignages.....	47

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des formations « Diplôme d'Université ».....	10
Tableau 2 : Nombre de questionnaires renseignés.....	13
Tableau 3 : Résumé (répartition géographique, par sexe et par formation).....	15
Tableau 4 : Comparaison des thèmes prioritaires pour le renforcement des capacités dans 3 régions.....	22
Tableau 5 : Activités concrètes dans le domaine de la planification de la gestion des aires protégées.....	28
Tableau 6 : Activités concrètes dans le domaine de l'efficacité de la gestion des aires protégées.....	29
Tableau 7 : Activités concrètes dans le suivi écologique.....	30

Liste des graphiques

Figure 1 : Répartition des auditeurs par pays.....	14
Figure 2 : Répartition par sexe des auditeurs.....	14
Figure 3 : Répartition géographique des auditeurs du DU.....	15
Figure 4 : Répartition des auditeurs (DU) par type d'organisation.....	16
Figure 5 : Répartition des auditeurs (DU) par pays et par type d'organisation.....	18
Figure 6 : Répartition par pays des auditeurs (DU) travaillant en lien avec une aire protégée.....	19
Figure 7 : Répartition par type d'organisation en lien avec une aire protégée.....	19
Figure 8 : Type d'organisation avant et après la formation.....	21
Figure 9 : Répartition géographique et par sexe des auditeurs (Master).....	23
Figure 10 : Répartition des étudiants par type d'organisation (29 données).....	24
Figure 11 : Répartition des étudiants par type d'organisation et pays (29 données).....	24
Figure 12 : Type d'organisation et lien avec une aire protégée ou sa périphérie.....	25

Liste des acronymes

AP	Aire Protégée
BIPA	Biodiversity Conservation and Poverty Alleviation
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
CMAP	Commission mondiale des aires protégées
DAMCP	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (Sénégal)
DPN	Direction des Parc Nationaux (Sénégal)
DU	Diplôme d'Université
EoH	Enhancing our Heritage
ERAIFT	École Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIBA	Fondation Internationale du Banc d'Arguin
GAP	Gestion des Aires Protégées
GIDEL	Gestion Intégrée et Développement Durable du Littoral Ouest africain
IFIP	Ingénierie de la Formation et Ingénierie de Projet
MOOC	Massive Open Online Course
OFINAP	Office National des Aires Protégées
OI	Organisation Internationale
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (Côte d'Ivoire)
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACO	Programme Afrique Centrale et Occidentale
PAMETT	Protected Area Management Effectiveness Tracking Tool (outil d'évaluation de l'efficacité de gestion d'une aire protégée)
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PRCM	Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest
PNT	Parc National de Taï (Côte d'Ivoire)
RAPPAM	Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management
RAMPOA	Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest
SIG	Système d'Information Géographique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WCS	Wildlife Conservation Society



Hippotragues, parc national de Zakouma, Tchad

Résumé

En Afrique de l'Ouest, l'importance des ressources naturelles comme facteur de développement économique implique des pressions diverses sur les aires protégées qui engendrent de graves conséquences sur les ressources environnementales tant à la périphérie qu'à l'intérieur des aires protégées. Celles-ci sont peu à peu envahies et la pression anthropique contribue à fragiliser davantage les équilibres en cours. Il en résulte une perte aussi bien écologique qu'économique car les ressources sont exploitées en dehors de tout cadre et sans durabilité.

Ces changements ne s'accompagnent pas toujours d'un renforcement des capacités des différents acteurs des aires protégées. Pourtant, leur gestion exige de nombreuses connaissances et compétences : connaissance des ressources naturelles, compréhension des mécanismes de fonctionnement, mise en place de suivis, compréhension des acteurs qui utilisent les ressources. Ainsi, un classement en aire protégée devrait s'accompagner d'une politique de renforcement des compétences et d'un recrutement de personnel adéquat suffisamment outillé, mais c'est rarement le cas. Les outils de planification, de suivi évaluation, les méthodes de concertation et les normes juridiques ou techniques sont généralement méconnus de la plupart des gestionnaires des aires protégées.

De plus, les formations dispensées et assimilées dans les écoles ou départements universitaires des « Eaux et Forêts » - d'où sont majoritairement diplômés les principaux acteurs des aires protégées - n'incluent pas de modules spécifiques sur les aires protégées et à ce jour, très peu de formations visent à doter les différents acteurs de terrain (gestionnaires ainsi que leurs partenaires, scientifiques, ONG, privés, etc.) d'outils ainsi que de compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durabilité.

A cela, il faut ajouter que les besoins quantitatifs dans les principales institutions nationales en charge des aires protégées restent importants.

Ainsi, le renforcement des compétences en « gestion des aires protégées » demeure donc une priorité pour l'aménagement et la conservation des parcs et réserves en Afrique de l'ouest. C'est dans cette perspective que le programme Afrique centrale et occidentale de l'UICN (UICN PACO) a mis en place, depuis 2008, des formations diplômantes, de courte ou longue durée.

En six ans, ce sont environ 150 stagiaires de plus de 15 pays différents qui ont suivi l'une des deux formations proposées. L'évaluation de l'utilisation des acquis et de leur mise en œuvre montre de très bons résultats et souligne la pertinence et l'utilité de ces formations. Les principaux changements observés se traduisent par une amélioration des connaissances et du savoir dans le domaine des aires protégées, des changements d'attitudes professionnelles et aussi à travers un développement personnel (généralement caractérisé par une plus grande confiance en soi). Outre ces changements, les formations ont permis de créer un réseau d'experts francophones régional. Les nombreux commentaires reçus de la part des auditeurs, souvent dithyrambiques, ne font que renforcer les conclusions de cette étude, et notamment, la nécessité de pérenniser ces formations.

1. Contexte et objectifs de l'étude

1.1. Contexte

La création des aires protégées a été amorcée en Afrique subsaharienne au début du XIXe siècle. Elle s'est poursuivie essentiellement jusqu'à la fin des années cinquante. Concomitamment, des mutations sociales, territoriales et agroclimatiques ont participé à la perte progressive de la diversité biologique et à l'empiètement de certaines aires protégées.

En Afrique de l'Ouest, l'importance des ressources naturelles comme facteur de développement économique implique des pressions diverses sur ces aires protégées qui engendrent de graves conséquences sur les ressources environnementales tant à la périphérie qu'à l'intérieur des aires protégées. Celles-ci sont peu à peu envahies et la pression anthropique contribue à fragiliser davantage les équilibres en cours. Il en résulte une perte aussi bien écologique qu'économique car les ressources sont exploitées en dehors de tout cadre et sans durabilité.

Ces changements ne s'accompagnent pas toujours d'un renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées. Pourtant, la gestion et la conservation des sites et ressources naturels exigent une connaissance de la ressource en question, une compréhension de son mécanisme de fonctionnement, un suivi important mais également la compréhension des acteurs qui l'utilisent. Les formations dispensées et assimilées dans les écoles ou départements universitaires des « Eaux et Forêts » n'incluent pas de modules spécifiques sur les aires protégées.

Le classement des aires protégées devrait s'accompagner d'une politique de renforcement des compétences, d'un recrutement de personnel adéquat suffisamment outillé pour l'accomplissement de la politique de conservation des écosystèmes. Il existe de ce fait un besoin urgent de renforcer les capacités des jeunes cadres devant promouvoir la conservation de la biodiversité dans les aires protégées. Par ailleurs, une gestion plus efficace et durable des aires protégées devrait être mise en place.

Le renforcement des compétences en « gestion des aires protégées » est donc une priorité pour l'aménagement et la conservation des parcs et réserves en Afrique. Les outils de planification, de suivi évaluation, les méthodes de concertation et les normes juridiques ou techniques sont généralement méconnus de la plupart des gestionnaires des aires protégées.



6^{ème} promotion du DU, Burkina Faso

C'est dans cette perspective que le Programme Afrique centrale et occidentale de l'UICN (UICN PACO), en partenariat initialement avec 2iE (Ouagadougou, Burkina Faso) puis avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte) propose des formations diplômantes, de courte ou longue durée. Elles visent à doter les différents acteurs de terrain (gestionnaires ainsi que leurs partenaires, scientifiques, ONG, privés, etc.) d'outils ainsi que de compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durabilité.

Les deux formations sont :

- **Le Diplôme d'Université (DU)** ciblant les jeunes en situation professionnelle. Il est réalisé en 8 semaines selon des modules de 5 à 6 jours qui associent des cours théoriques et des sorties de terrain.
- **Le Master sur 2 ans**, permettant aux jeunes diplômés d'acquérir une formation spécifique dans ce domaine.

1.2. Les besoins de la région

La mise en place d'aires protégées devrait s'accompagner d'une politique de renforcement des compétences, d'un recrutement de personnel adéquat suffisamment outillé pour l'accomplissement de la politique de conservation des écosystèmes. Cependant, ce n'est pas toujours le cas et la plupart des acteurs en charge des aires protégées sont trop souvent en sous-effectif.

À ce jour, les données relatives à l'évaluation des besoins quantitatifs en termes de personnel pour les aires protégées sont rares. Pour les cadres, les estimations sont de 500 à 600 par an d'après l'IFIP (2009) et de 80 à 200 par an selon Braun (2012), dont l'étude se concentre sur l'Afrique centrale (2012). Hausser (2013) a affiné l'analyse et estime des besoins de 100 à 200 par an pour les décideurs et de 80 à 150 par an pour les producteurs de données pour la biodiversité.

Des entretiens avec certains des responsables des structures en charge des aires protégées ont permis de définir le nombre de personnes à former. Ainsi, pour la Côte d'Ivoire, il a été estimé que l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) doit encore recruter plus de 200 agents. Pour le Togo, il serait nécessaire de former (renforcer les compétences) une quinzaine de cadres par an et, pour le Sénégal, une dizaine d'agents (de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées) seraient concernés (ce chiffre est beaucoup plus important si on y ajoute les besoins de la Direction des Parcs Nationaux).

1.3. Le Diplôme d'Université en « Gestion des Aires Protégées »

a. Objectifs

Le but de cette formation (« **Renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées** ») est de doter les gestionnaires des aires protégées (et leurs partenaires) d'outils ainsi que de compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs et inscrire leur action dans la durabilité. Au sortir de cette formation, les participants auront acquis/renforcé les compétences prioritaires pour la gestion des aires protégées. Ils seront capables de mettre en œuvre une planification adaptée à la gestion durable des ressources environnementales. Leurs compétences en suivi écologique, en résolution des conflits homme/faune, en conciliation et concertation locale seront renforcées. Leur connaissance des outils généraux (conventions, droit de l'environnement, instruments de gestion, normes, etc.) sera également améliorée, ce qui les rendra opérationnels pour proposer et réaliser des politiques de conservation.

b. Contenu de la formation

L'ensemble de la formation est structuré en modules qui associent des cours théoriques et une sortie de terrain pour une mise en application des différents outils acquis. Cette sortie cible en particulier l'apprentissage de techniques de suivi écologique, d'inventaires, des notions de lutte anti-braconnage, de diagnostic de situations conflictuelles et d'identification des acteurs impliqués dans les conflits ainsi que la mise en place de cadres de concertation. Les formateurs sont des experts qui proviennent et/ou possèdent une expérience de la région Afrique de l'Ouest. La formation est dispensée intégralement en français.

Liste des modules :

- Module 1 : Politiques de conservation et problématique de la gestion des aires protégées
- Module 2 : Évaluation et planification de la gestion des aires protégées
- Module 3 : Approche/gestion participative et valorisation des aires protégées
- Module 4 : Notions d'écologie pratique pour la gestion des aires protégées
- Module 5 : Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et notions de SIG
- Module 6 : Sortie de terrain et traitement de données
- Module 7 : Droit de l'environnement et développement durable
- Module 8 : Économie de l'environnement

c. Cible de la formation

Ce programme de formation continue est destiné aux gestionnaires d'aires protégées des secteurs publics, parapublics et privés d'Afrique de l'Ouest et centrale. Elle s'adresse également à des cadres d'ONG ou d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles renouvelables. Les candidats doivent avoir une expérience professionnelle et posséder un niveau bac+3 ou équivalent.

d. Diplôme

La formation fait l'objet d'une évaluation et permet, en cas de succès, l'obtention **d'un Diplôme d'Université en « Gestion des Aires Protégées »** délivré par l'Université Senghor.

e. Les formations délivrées

À ce jour, cinq éditions se sont déroulées en Afrique de l'Ouest pour un total de 99 auditeurs. Au moment de l'étude, la sixième édition avait lieu (avril-mai 2014).

Tableau 1 : Liste des formations « Diplôme d'Université »

	Date	Nombre de participants
DU 1	Janvier/mars 2011	21 (5 pays)
DU 2	10 octobre/2 décembre 2011	18 (7 pays)
DU 3	6 février/30 mars 2012	21 (9 pays)
DU 4	8 octobre/30 novembre 2012	19 (8 pays)
DU 6	8 avril/31 mai 2013	20 (10 pays)
DU 8	7 avril/31 mai 2014	18 (11 pays) ne font pas partie de cette étude

Une formation similaire a été organisée pour l'Afrique centrale en partenariat avec l'UICN, l'Université Senghor et WCS, en 2012 (DU 5) et 2013 (DU 7). La troisième formation se tiendra du 20 octobre au 14 décembre 2014. La présente étude concerne uniquement le DU Afrique de l'Ouest.

1.4. Master international en Gestion des Aires Protégées

Pour les raisons mentionnées dans le contexte, l'UICN a également mis en place une formation de longue durée, en partenariat avec l'Université Senghor. Celle-ci a ainsi souhaité développer son offre de formation à travers une spécialité dédiée à la gestion de ces espaces. Ainsi, le Master propose désormais la spécialité « Gestion des Aires Protégées », en plus des spécialités déjà existantes au sein de l'Université.

La première année (M1) consiste en une formation « généraliste » (enjeux environnementaux et de développement, économie de l'environnement, droit de l'environnement, relations internationales, écologie générale, anglais, informatique, gestion de projets, outils de gestion, évaluations environnementales, etc.) qui s'achève par un stage de 10 semaines en situation professionnelle. La seconde année (M2) concerne la spécialisation sur les aires protégées (politiques et stratégies de conservation/gestion des aires protégées, foresterie, décentralisation, éducation environnementale, outils de gestion des aires protégées, financement, efficacité, valorisation, etc.) et se termine par la soutenance du mémoire de stage. Le programme du Master figure en annexe 1.

Le niveau d'admission est un bac+4 minimum. Des équivalences peuvent être envisagées pour des candidats ayant une expérience professionnelle pertinente. La sélection des candidats se fait sur dossier. À l'issue de leur formation, les étudiants ayant validé tous les modules se voient décerner le diplôme de Master spécialisé en Gestion des Aires Protégées. Ce diplôme n'est pas reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES), mais il l'est par l'autorité égyptienne. Le processus de reconnaissance par le CAMES est toutefois en cours.

La première édition du Master spécialisé en « Gestion des Aires Protégées », en partenariat avec 2iE, s'est déroulée lors de la rentrée 2008/2009 avec 23 étudiants inscrits. La deuxième rentrée, en partenariat avec l'Université Senghor, a eu lieu en 2011 avec 26 étudiants. **Au total, 49 étudiants ont été diplômés.** La rentrée de la troisième promotion a eu lieu en septembre 2013.

1.5. Des formations uniques

Ces deux formations, créées spécifiquement pour renforcer les compétences en « gestion des aires protégées » en Afrique de l'Ouest, ont la particularité d'être uniques dans la sous-région.

L'École Régionale postuniversitaire d'Aménagement et de gestion Intégrés des Forêts et Territoires tropicaux (ERAIFT) propose un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (DESS) en Aménagement et gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux. Ce diplôme reconnu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) dure 18 mois, dont 10 mois de cours, 2 mois de stage collectif de terrain et 6 mois de préparation du mémoire de DESS. Apparemment, l'ERAIFT étudie actuellement la transformation du DESS en un master « Professionnel » et un master « Recherche ». Cependant, très peu d'informations sont disponibles. De plus, il existe une grande différence avec le master proposé par l'UICN : son coût (environ 15 000 dollars).

Sur la thématique des aires marines protégées, on peut aussi citer l'existence du Master GIDEL (Gestion Intégrée et Développement Durable du Littoral Ouest africain) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Presque 7 ans après le lancement de ce nouveau master, plus d'une soixantaine de masters de niveau M2 ont été produits ainsi qu'une dizaine de thèses, tout particulièrement dans les domaines de la résilience des communautés côtières, de la gouvernance des aires marines protégées au Sénégal, de l'érosion côtière, du changement climatique, de la planification et de l'aménagement des zones côtières.

La récente évaluation régionale des besoins et des formations disponibles pour les professionnels des aires protégées d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Hausser, 2013), souligne qu'actuellement seuls les DU et le Master sont opérationnels.

De plus, une étude sur la faisabilité, l'intérêt et la pertinence de la mise en place de formations à distance de type e-learning pour les professionnels de la gestion des aires protégées (UICN/PACO, 2013), conclue qu'il existe une très forte demande de présentiel de la part des étudiants de la sous-région, ce qui ne milite pas pour des formations exclusivement par e-learning. Ceci est d'autant plus pertinent si l'on prend en compte les contraintes liées à l'équipement et aux conditions d'accès à Internet dans les pays de la sous-région.

Ainsi, on peut conclure que dans leur format actuel, ces deux formations sont uniques dans la sous-région et répondent de manière pertinente à une demande.

1.6. Objectifs de l'étude

Les principaux objectifs de l'étude étaient :

- d'évaluer les effets des formations sur la carrière des auditeurs ;
- d'analyser la perception des anciens formés sur la structure actuelle des formations et recueillir leurs recommandations éventuelles pour une amélioration ;
- de créer une base de données évolutive sur les anciens élèves pour permettre l'évaluation continue des formations ainsi que la communication et la collaboration entre les anciens à travers la région ;
- de recommander des mesures pour améliorer l'offre de formation ;
- d'évaluer les besoins quantitatifs.



2. Méthode

Afin de recueillir les informations utiles à cette étude (profil des auditeurs, formation, parcours professionnel, commentaires sur la formation suivie, mise en œuvre des acquis, etc.), un questionnaire (annexe 2) a été développé. Ce questionnaire comportait à la fois des questions à choix multiples et des questions « ouvertes ». Il a été envoyé aux 148 auditeurs (Master et DU) en mars 2014. À la suite de l'envoi du questionnaire, de nombreux entretiens ont eu lieu (par téléphone) afin d'approfondir les réponses. Il est important de souligner que de nombreux auditeurs ont aidé le consultant dans la distribution de ce questionnaire, en contactant directement d'anciens auditeurs ou par exemple, dans le cadre du DU 6, en le postant sur la page Facebook des anciens auditeurs.

En mai 2014, une mission de terrain a permis de rencontrer des auditeurs de trois pays (Niger, Burkina Faso et Côte d'Ivoire) ainsi que les auditeurs de la 8e promotion qui avaient alors commencé leur formation à Ouagadougou (l'annexe 3 présente la liste des personnes rencontrées).

On peut se féliciter du nombre de réponses reçues et de la disponibilité des auditeurs dans le cadre de cette étude. Ces derniers ont apprécié le fait que l'UICN s'intéresse à leur avenir. Au total, 102 questionnaires ont été reçus (73 pour le DU et 29 pour le Master). Pour le Master, quatre pays n'ont pas renvoyé de questionnaires : Centrafrique, Gambie, Guinée et République démocratique du Congo.

Tableau 2 : Nombre de questionnaires renseignés

Diplôme d'Université			
	Nombre d'auditeurs	Nombre de réponses	%
DU 1	21	15	71,4 %
DU 2	18	12	66,7 %
DU 3	21	15	71,4 %
DU 4	19	15	79 %
DU 6	20	16	80 %
Total	99	73	73,7 %
Master			
	Nombre d'auditeurs	Nombre de réponses	%
Master 1	23	12	52,2 %
Master 2	26	17	65,4 %
Total	49	29	59,2 %

Le renseignement des questionnaires n'a pas toujours été fait de manière homogène et certaines questions ont parfois été omises par les auditeurs. Ainsi, les pourcentages sont calculés de manière relative (par rapport au nombre de réponses reçues).

Il est important de souligner que 5 auditeurs ont à la fois effectué le DU et le Master. Parmi eux, 3 ont effectué le Master à la suite du DU.

3. Résultats – Analyse quantitative

3.1. Données générales sur les deux formations

a. Répartition géographique

Au moment de l'étude, on a dénombré 148 auditeurs (99 pour le Diplôme d'Université et 49 pour le Master). La répartition géographique montre que 6 pays ont largement bénéficié des formations : Burkina Faso (23), Sénégal (22), Togo (19), Côte d'Ivoire (18), Niger (17) et Bénin (16). Un auditeur de nationalité italienne a aussi assisté au DU, à ses frais, mais n'a pas été pris en compte dans cette étude.

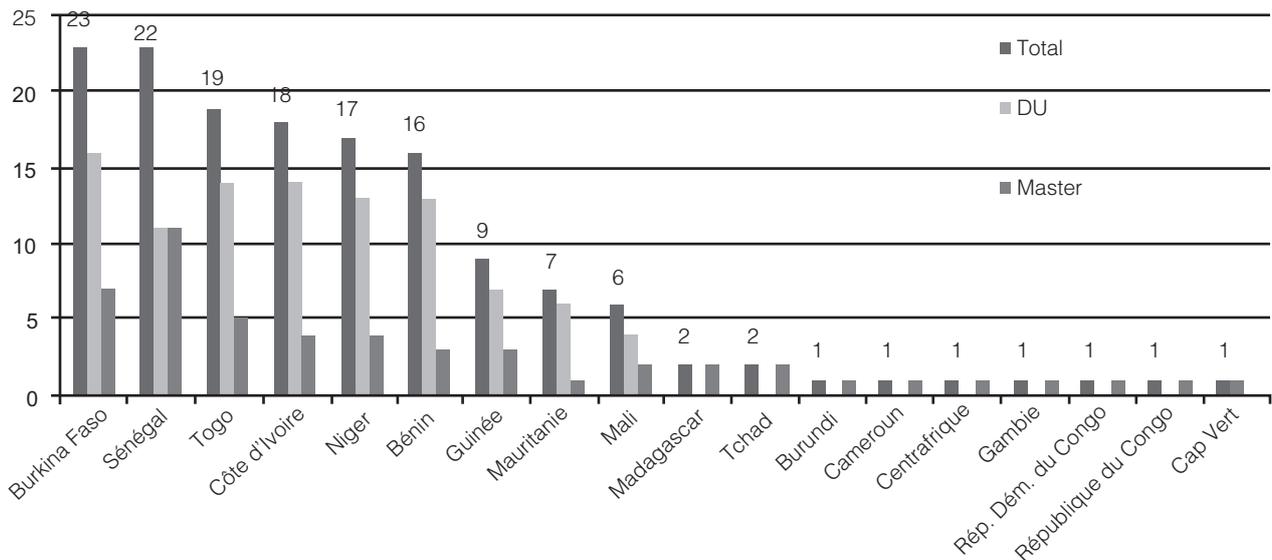


Figure 1 : Répartition des auditeurs par pays

b. Répartition par sexe des auditeurs

Au total, un peu plus de 20 % des auditeurs sont des femmes. Bien que ce chiffre semble faible, il est néanmoins plus que significatif en comparaison de la réalité du terrain, où l'on retrouve très peu de femmes impliquées dans la gestion des aires protégées.

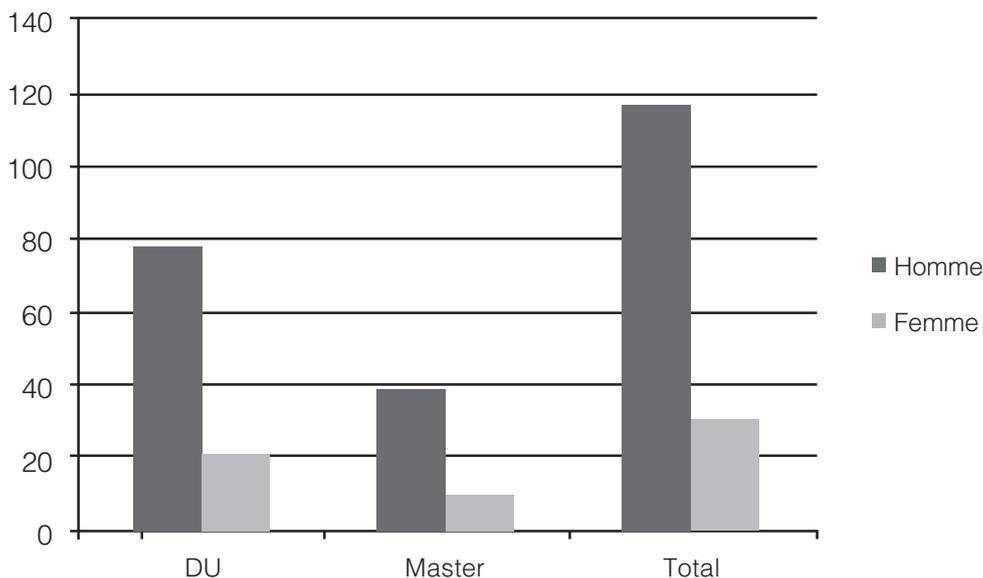


Figure 2 : Répartition par sexe des auditeurs

Le tableau ci-dessous (tableau 3) résume la répartition géographique et par sexe des 148 auditeurs. Il est important de rappeler que l'étude s'est intéressée seulement au DU Afrique de l'ouest (ce qui explique l'absence d'auditeurs de l'Afrique centrale)..

Tableau 3 : Résumé (répartition géographique, par sexe et par formation)

Pays	Total	Master			DU		
		Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Bénin	16	3	2	1	13	10	3
Burkina Faso	23	7	6	1	16	14	2
Burundi	1	1	1	0	0	0	0
Cameroun	1	1	1	0	0	0	0
Cap Vert	1	0	0	0	1	0	1
Centrafrique	1	1	1	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	18	4	4	0	14	13	1
Gambie	1	1	1	0	0	0	0
Guinée	9	2	1	1	7	4	3
Madagascar	2	2	1	1	0	0	0
Mali	6	2	2	0	4	3	1
Mauritanie	7	1	0	1	6	6	2
Niger	17	4	3	1	13	10	3
République Démocratique du Congo	1	1	1	0	0	0	0
République du Congo	1	1	1	0	0	0	0
Sénégal	22	11	7	4	11	10	1
Tchad	2	2	2	0	0	0	0
Togo	19	5	5	0	14	10	4
TOTAL	148	49	39	10	99	78	21

3.2. Le Diplôme d'Université

a. Données générales

On peut noter que 6 pays ont été largement bénéficiaires de la formation : Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire, Niger, Bénin et Sénégal. Trois autres (Guinée, Mauritanie et Mali) ont eu entre 4 et 7 personnes formées. Ainsi, on peut constater qu'une attention particulière est portée lors de la sélection sur l'origine des auditeurs afin que la sous-région soit formée de façon homogène.

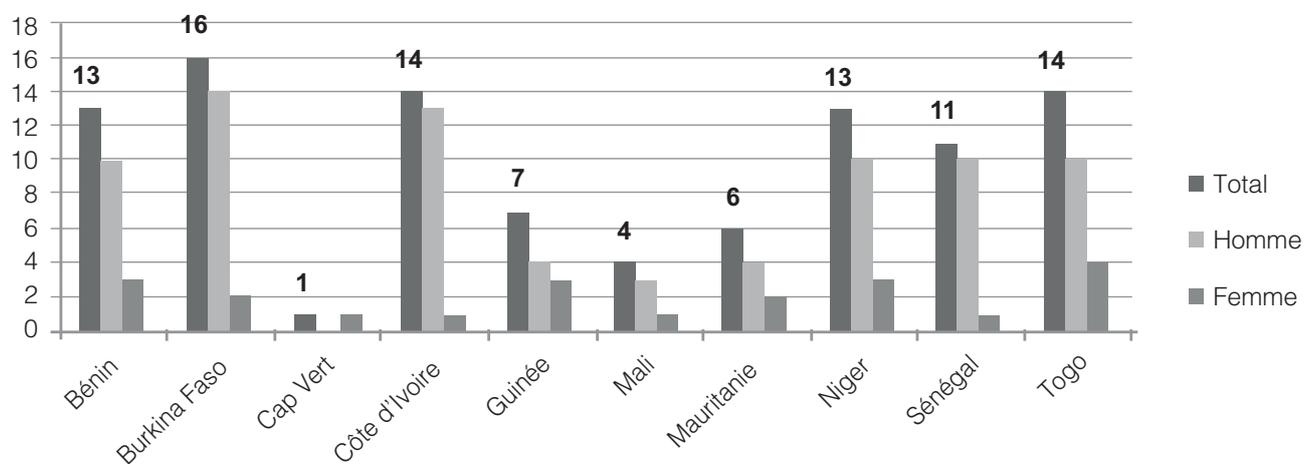


Figure 3 : Répartition géographique des auditeurs du DU

Membre de la Commission mondiale sur les aires protégées

La Commission mondiale sur les aires protégées est le premier réseau mondial d'experts sur les aires protégées. Elle est gérée par le Programme global de l'UICN sur les aires protégées et compte plus de 1 400 membres répartis dans 140 pays. Parmi les réponses reçues, seulement 3 auditeurs (sur 61 réponses) sont membres de cette commission. En revanche, 63 auditeurs souhaiteraient la rejoindre. Il serait donc important lors de la formation d'encourager les auditeurs à la rejoindre et les assister/parrainer si nécessaire. De plus, 50 % d'entre eux ont moins de 35 ans et pourraient également faire partie de la sous-commission spécifique aux jeunes professionnels.

b. Les auditeurs et la formation

Sur les 67 réponses reçues, 61 auditeurs (91 %) ont déclaré que la formation avait répondu à leurs attentes. Une question ouverte demandait aux auditeurs de lister les 5 points forts et les 5 points faibles de la formation. Les points forts les plus souvent cités de la formation sont :

- la création d'un réseau de professionnels /le partage d'expériences (38 fois) ;
- le contenu et la qualité des cours (36 fois) ;
- la qualité des enseignants (34 fois) ;
- la sortie de terrain (30 fois) ;
- la facilité d'inscription – procédure d'inscription (59 fois).

Parmi les points faibles les plus souvent cités, on retrouve :

- le module sur le SIG/téledétection pas assez développé (30 fois) ;
- en règle générale, un volume horaire insuffisant (et donc certains thèmes abordés trop sommairement) (13 fois) ;
- pas assez de pratique (12 fois).

Enfin, il existe une confusion chez certains auditeurs entre le DU et le Master. De nombreux étudiants du DU auraient souhaité faire le Master ensuite. Il est important que lors du DU, la différence entre les deux diplômes soit bien expliquée.

c. Le parcours professionnel des auditeurs

Fonctions actuelles des auditeurs (données par type d'organisation)

La plus grande partie des auditeurs (60 %) travaille au sein de la fonction publique et environ 20 % dans des ONG. On retrouve aussi près de 10 % des auditeurs qui sont désormais étudiants.

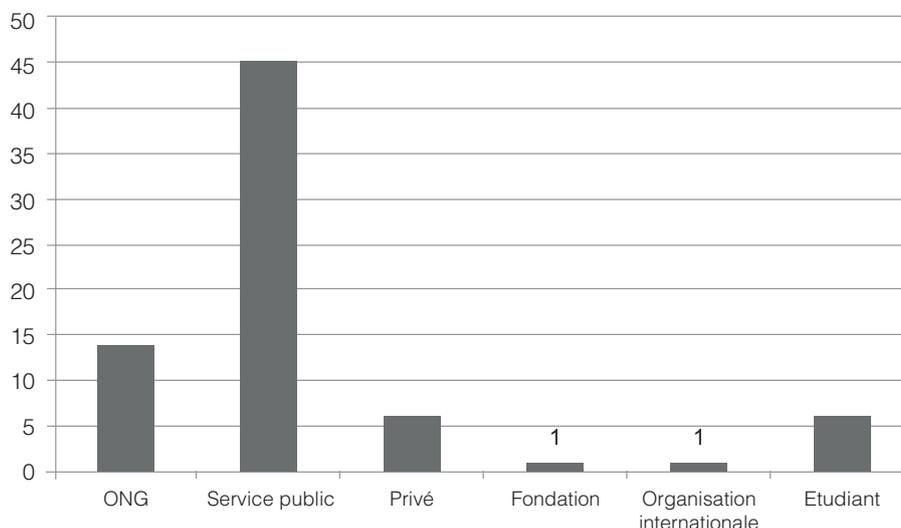


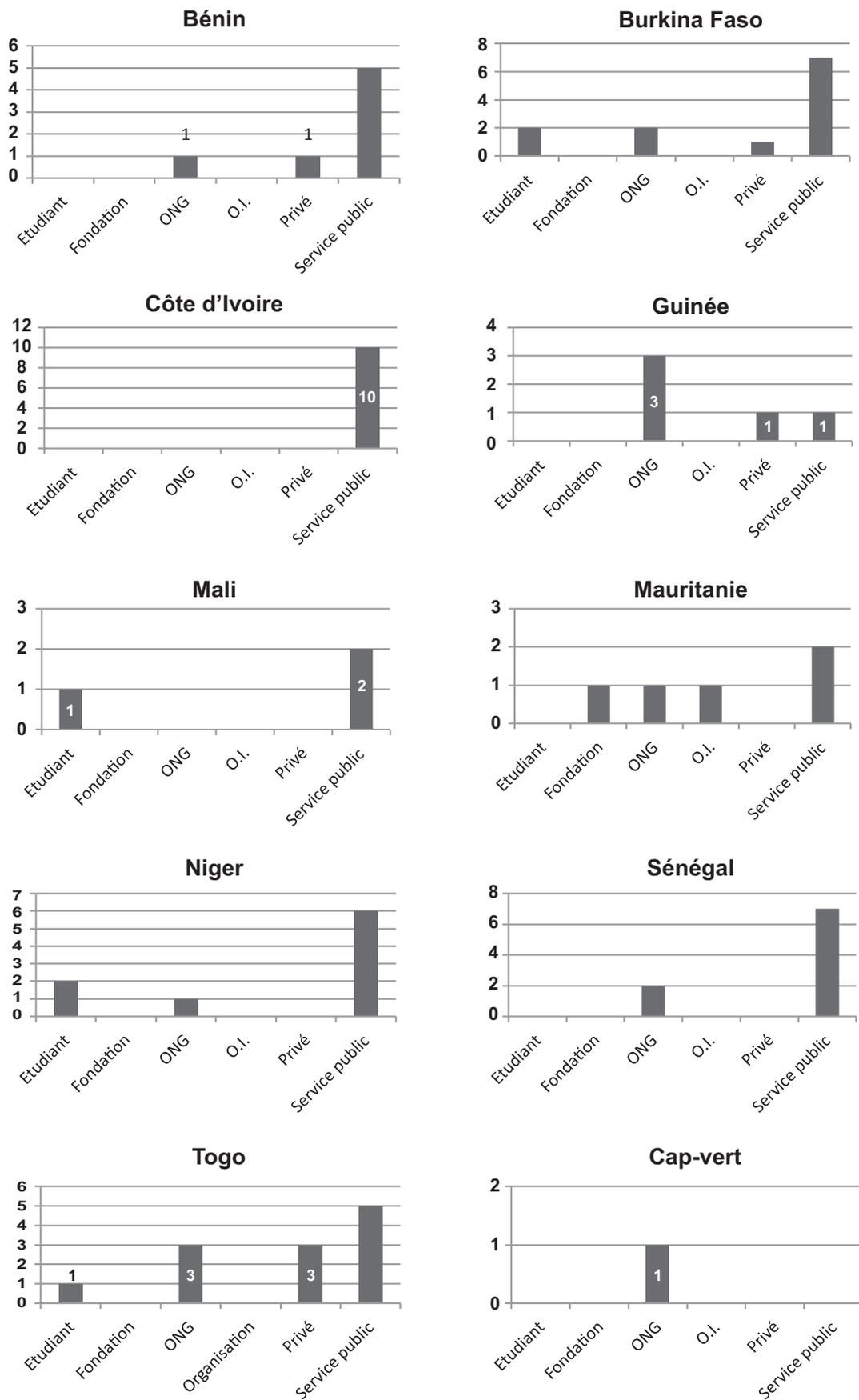
Figure 4 : Répartition des auditeurs (DU) par type d'organisation

Parmi les auditeurs actuellement étudiants, on les trouve dans les formations suivantes :

- Master en Gestion des Ressources Naturelles et de la Biodiversité (RESBIO) à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin.
- Formation pour le cycle des Ingénieurs des Eaux et Forêts à L'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), Burkina Faso.
- Étudiant en thèse (PhD student in Climate Change and Land Use) à l'Université Kwame Nkrumah, Kumasi, Ghana.
- Master en Gestion des Aires Protégées à l'Université Senghor d'Alexandrie, Égypte.
- Master en Gestion des Écosystèmes Tropicaux, AGROPARISTECH, France.

Le DU a ainsi permis à quelques auditeurs d'intégrer des formations d'études supérieures dans le domaine de la gestion des aires protégées.





O.I. : organisation internationale

Figure 5 : Répartition des auditeurs (DU) par pays et par type d'organisation

Dans la plupart des pays, on constate une bonne répartition dans les différents types d'organisations. **Concernant la Côte d'Ivoire, il faudrait que l'UICN essaie à l'avenir d'impliquer un peu mieux les ONG. Il en va de même pour le Mali.**

Auditeurs travaillant en lien avec une aire protégée ou sa périphérie

Plus des 60 % des auditeurs formés travaillent actuellement au niveau d'une aire protégée ou de sa périphérie. Ce résultat est plutôt encourageant : il indique que les compétences acquises sont utiles et que la formation répond bien à un réel besoin. Ce pourcentage s'élève à plus de 85 % lorsque l'on intègre les auditeurs qui ont, à un moment donné, travaillé au niveau d'une aire protégée ou de sa périphérie.

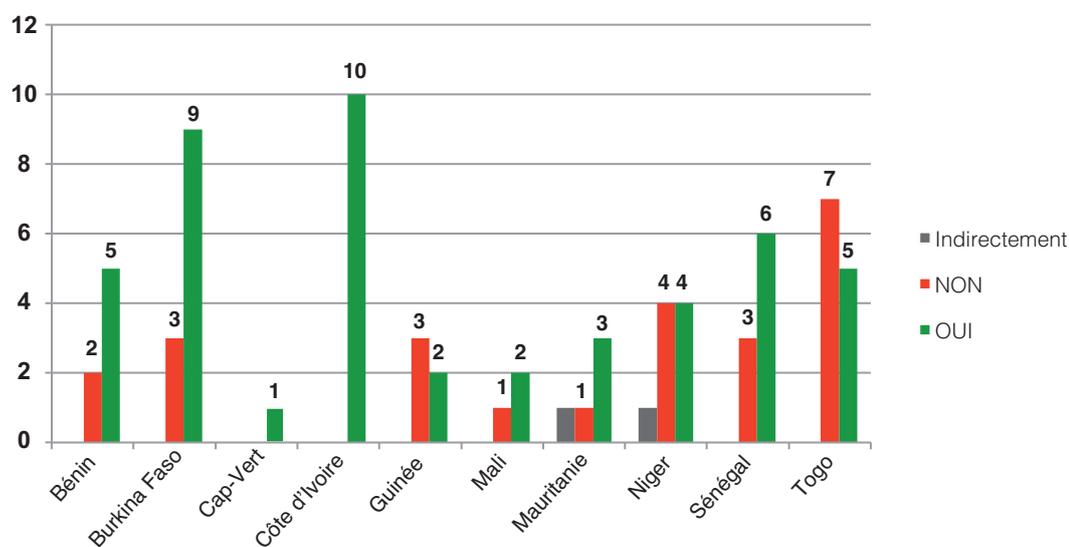


Figure 6 : Répartition par pays des auditeurs (DU) travaillant en lien avec une aire protégée

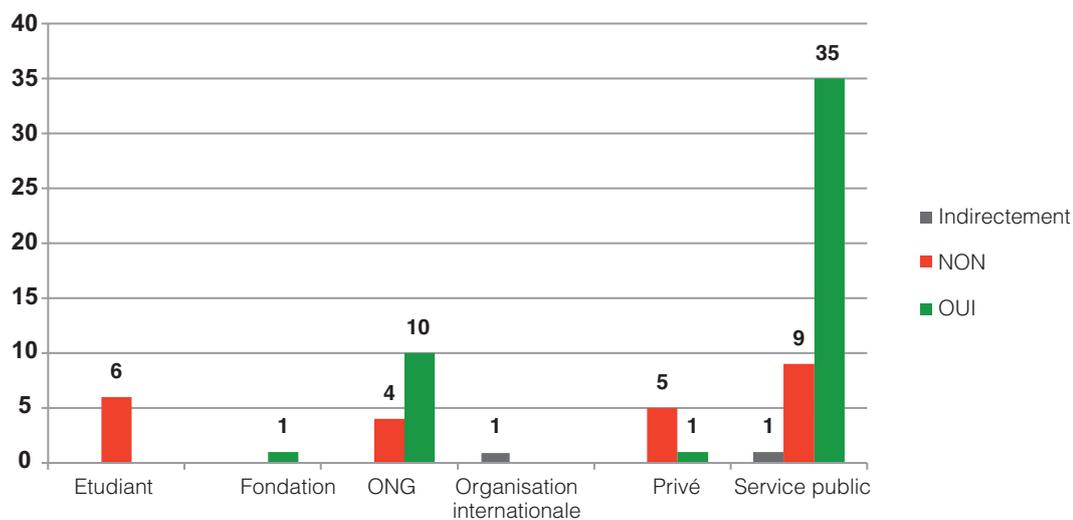


Figure 7 : Répartition par type d'organisation en lien avec une aire protégée

À l'heure actuelle, **la fonction publique est le plus grand bénéficiaire de ce renforcement des capacités**. Dans le futur, il faudrait essayer d'y associer un peu plus les ONG et le secteur privé. Cependant, il est très compréhensible que ces derniers aient plus de difficultés à mettre « à disposition » du personnel pour une durée de 8 semaines.

On retrouve de nombreux auditeurs dans les institutions étatiques en charge des aires protégées, que ce soit au niveau central ou au niveau d'un site. On peut citer par exemple :

Au niveau central :

- Bénin : Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (ministère de l'Environnement) ;
- Burkina Faso : Office National des Aires Protégées (OFINAP) ;
- Côte d'Ivoire : Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) ;
- Mali : Projet Extension et Renforcement du Système des Aires Protégées au Mali (ministère de l'Environnement et de l'Assainissement) ;
- Niger : Direction de la faune, de la chasse et des aires protégées (ministère en charge de l'Environnement) ;
- Sénégal : Direction des Aires Marines Communautaires du Sénégal (ministère de l'Environnement et du Développement durable) ;
- Togo : Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières, région centrale (DRERF/RC) (Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières).

Au niveau d'une aire protégée :

- conservateur de la Réserve naturelle nationale de Termit et Tin-Toumma (Niger) ;
- conservateur de l'Aire Marine Protégée de Cayar (Sénégal) ;
- conservateur de l'Aire Marine Protégée de Joal-Fadiouth (Sénégal) ;
- conservateur adjoint de la Réserve de faune du Ferlo Nord (Sénégal) ;
- conservateur adjoint du Parc des oiseaux du Djoudj (Sénégal) ;
- conservateur du Parc national Diawling (Mauritanie) ;
- conservateur adjoint de la Réserve naturelle d'intérêt communautaire de la Somone, (Sénégal).

En plus d'occuper des postes en lien avec les aires protégées, certains anciens auditeurs occupent aussi des postes en rapport avec les conventions internationales :

- la désignation d'un auditeur pour être membre de l'organe national de gestion du commerce international sur les espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) ;
- la désignation d'un auditeur en tant que point focal national de la Convention de Ramsar ;
- un chargé de Programme Patrimoine Mondial, au sein du Programme aires protégées pour l'Afrique centrale et de l'Ouest de l'UICN.

Comparaison du type d'organisation au moment de la formation et au moment de l'étude

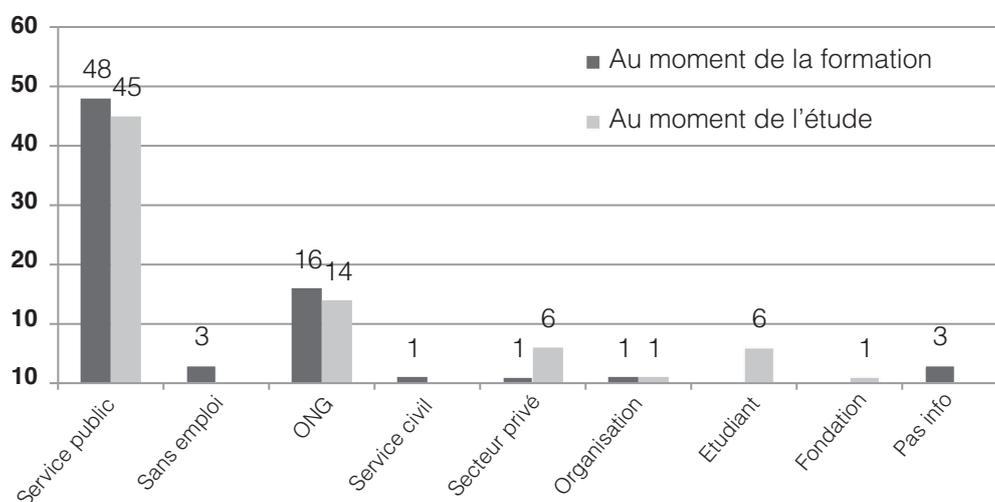


Figure 8 : Type d'organisation avant et après la formation

À la suite du DU, il existe très peu de changements quant à la répartition des auditeurs dans les types d'organisations. On peut tout de même souligner qu'aucun des auditeurs du DU ne se retrouve sans emploi. Vingt-six auditeurs occupent le même poste qu'au moment de la formation.

d. Premières conclusions sur le DU

Avant d'étudier les impacts du DU de manière plus approfondie, on peut déjà tirer quelques enseignements sur ce dernier :

- **Des candidats bien sélectionnés**

On peut remarquer qu'une attention particulière a été portée sur le choix des auditeurs. Ainsi, on retrouve une très bonne répartition géographique ainsi que professionnelle. Par ailleurs, le fait que plus de 80 % des auditeurs ont, à un moment donné, travaillé en lien avec une aire protégée souligne encore cette attention dans la sélection.

- **Des étudiants très satisfaits**

Dans l'ensemble, les auditeurs sont plutôt satisfaits de la formation, de son contenu et de la qualité des enseignants. De plus, ils ont mis en exergue l'importance et l'utilité de la création d'un réseau entre les praticiens. En effet, celui-ci permet un échange d'expériences. Il ressort assez clairement des entretiens et des questionnaires la fierté d'appartenir à ce réseau de professionnels francophones. Ainsi, pratiquement chaque promotion a créé sa page Facebook ou sa liste de diffusion et d'échange afin de maintenir le contact.

- **Une formation unique, adaptée et répondant à un réel besoin**

Cette formation unique pour la sous-région offre un renforcement des capacités très exhaustif sur une période relativement courte. Elle aborde les principaux thèmes importants dans la gestion d'une aire protégée.

Récemment, de nombreuses études ont été menées pour évaluer les besoins – en termes de renforcement des capacités – des acteurs des aires marines protégées. Les conclusions de trois études (Gombos et al., 2011, Di Carlo G., Lopez A., Staub F., 2012, Staub F., Duval Diop D., 2014) convergent et identifient les mêmes thèmes prioritaires pour le renforcement des capacités (tableau 4 - Comparaison des priorités de renforcement des capacités dans 3 régions). On se rend compte que les modules dispensés dans le cadre du DU correspondent assez bien aux résultats de ces études et notamment les modules suivants :

- Module 2 : Évaluation et planification de la gestion des aires protégées
- Module 3 : Approche/gestion participative et valorisation des aires protégées
- Module 4 : Notions d'écologie pratique pour la gestion des aires protégées
- Module 5 : Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et notions de SIG

Tableau 4 : Comparaison des thèmes prioritaires pour le renforcement des capacités dans 3 régions

<i>Pour l'Afrique de l'Ouest (sur un panel de 26 AMP dans 5 pays) Sources : Staub F., Duval Diop D. 2014</i>	<i>Pour la Méditerranée (sur un panel de 42 AMP dans 16 pays) Sources : Di Carlo G., Lopez A., Staub F. 2012</i>	<i>Pour les Caraïbes (sur un panel de 27 AMP dans 10 pays des Caraïbes) Source : Gombos et al., 2011</i>
Les connaissances sur la biodiversité marine et l'écologie	Conservation d'habitats ou espèces spécifiques (très haute priorité)	Application de la réglementation (« renforcement »)
La gestion participative et la gouvernance partagée	Implication des acteurs (très haute priorité)	Financement
La planification pour la gestion	Écologie et biodiversité marine (très haute priorité)	Suivi socio-économique
La conservation/gestion d'espèces ou habitats particuliers	Application de la réglementation et patrouilles (très haute priorité)	Suivi biophysique
L'aménagement et le zonage des AMP	Suivi scientifique (très haute priorité)	Plan de gestion
Les formations pour la recherche et le suivi	Gestion de la fréquentation (plongée, activités nautiques) (haute priorité)	Sensibilisation et éducation
Les menaces et pressions	Mécanismes d'autofinancement (haute priorité)	Évaluation de l'efficacité
Financement pérenne des AMP	Gestion de la pêche (haute priorité)	Gestion de la pêche
Les capacités administratives	Zonage des AMP (haute priorité)	Moyens de subsistance alternatifs

Le programme du DU est donc cohérent et répond bien aux attentes et besoins des acteurs des aires protégées. De plus, et ce point sera développé par la suite, les connaissances acquises dans ces domaines prioritaires (gestion participative, planification pour la gestion, suivi scientifique) sont celles qui ont été les plus utilisées.

3.3. Le Master

Au total, 29 questionnaires ont été reçus : 12 pour le premier Master et 17 pour le deuxième. Quatre pays n'ont pas renvoyé de questionnaires : Centrafrique, Gambie, Guinée et République démocratique du Congo.

a. Données générales

Le Sénégal avec 11 personnes formées (plus de 20 % du total des personnes formées) est le pays qui a très largement bénéficié du Master. Le Burkina Faso, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Niger (entre 4 et 7 auditeurs) sont aussi bien représentés. 20 % des étudiants étaient des femmes.

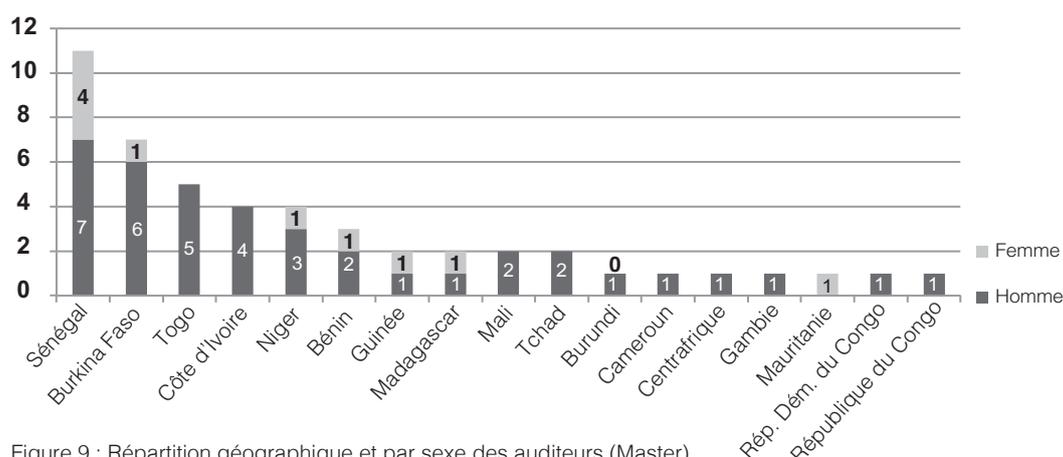


Figure 9 : Répartition géographique et par sexe des auditeurs (Master)

b. Les étudiants et la formation

Plus de 70 % des étudiants se sont montrés très satisfaits de la formation et estiment qu'elle a bien répondu à leurs attentes. Ils ont aussi souligné la grande facilité d'inscription.

Les points forts les plus souvent cités sont :

- la qualité des enseignements ;
- le contenu du programme et les thèmes abordés ;
- la création d'un réseau de spécialistes en gestion des aires protégées de l'Afrique de l'Ouest francophone.

Concernant les points faibles, on peut citer :

- un manque d'expériences pratiques ;
- les thématiques sur le SIG/télédétection pas assez développées ;
- un manque de suivi de l'UICN et notamment après la formation.

Il est aussi important de souligner qu'un tiers des étudiants a eu des difficultés à trouver un stage.

c. Le parcours professionnel des étudiants

Fonctions actuelles des auditeurs (données par type d'organisation)

Environ 60 % des étudiants sont désormais en poste dans le service public, un peu moins de 20 % dans des ONG (graphique 10).

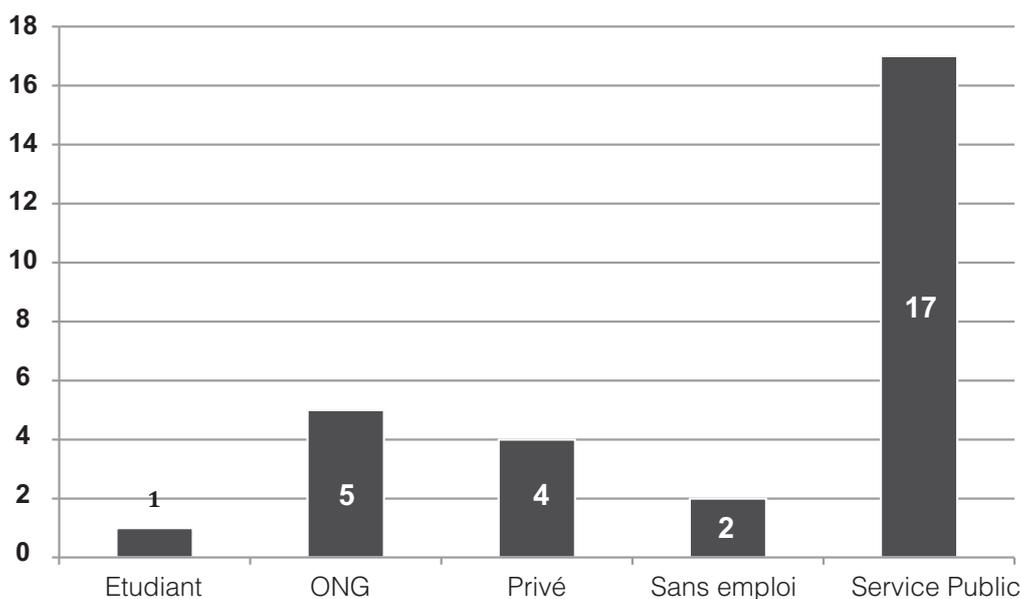


Figure 10 : Répartition des étudiants par type d'organisation (29 données)

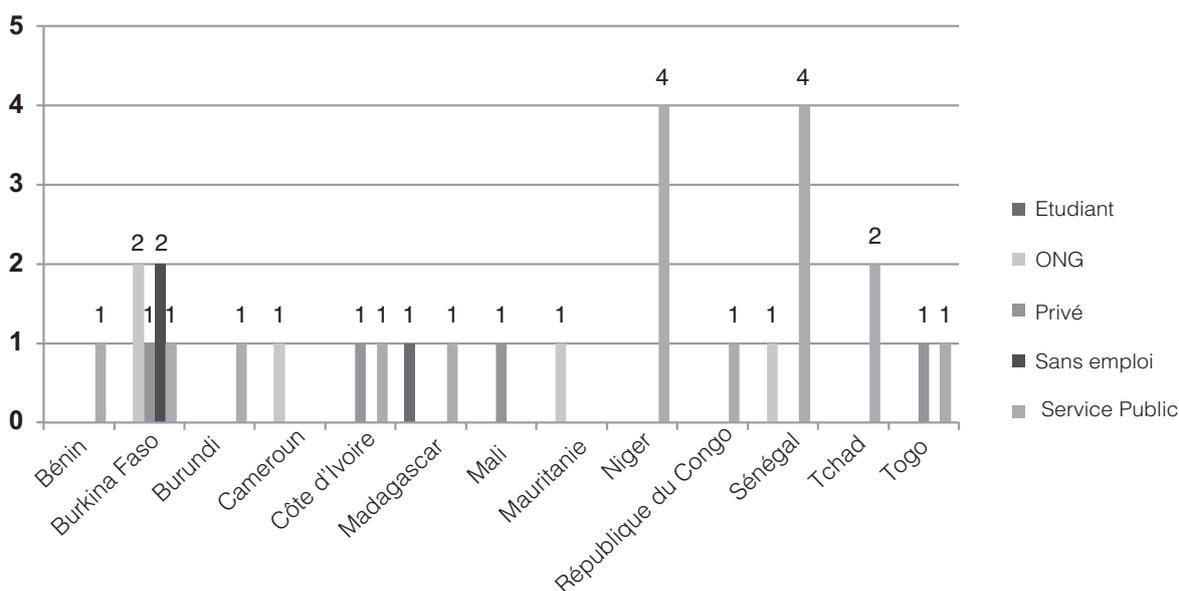


Figure 11 : Répartition des étudiants par type d'organisation et pays (29 données)

Sur les 29 réponses reçues, on constate que 60 % (18 auditeurs sur 29) des anciens étudiants travaillent désormais en lien avec une aire protégée. Ce chiffre atteint plus de 70 % (21 auditeurs sur 29) si l'on considère en plus les personnes travaillant de manière indirecte dans une aire protégée. On retrouve le plus d'étudiants dans les services publics, ce qui représente près de la moitié des étudiants en poste au sein d'une aire protégée. Ainsi, la formation permet à des étudiants d'accéder à des postes en charge des aires protégées. Elle répond donc parfaitement à ses objectifs.

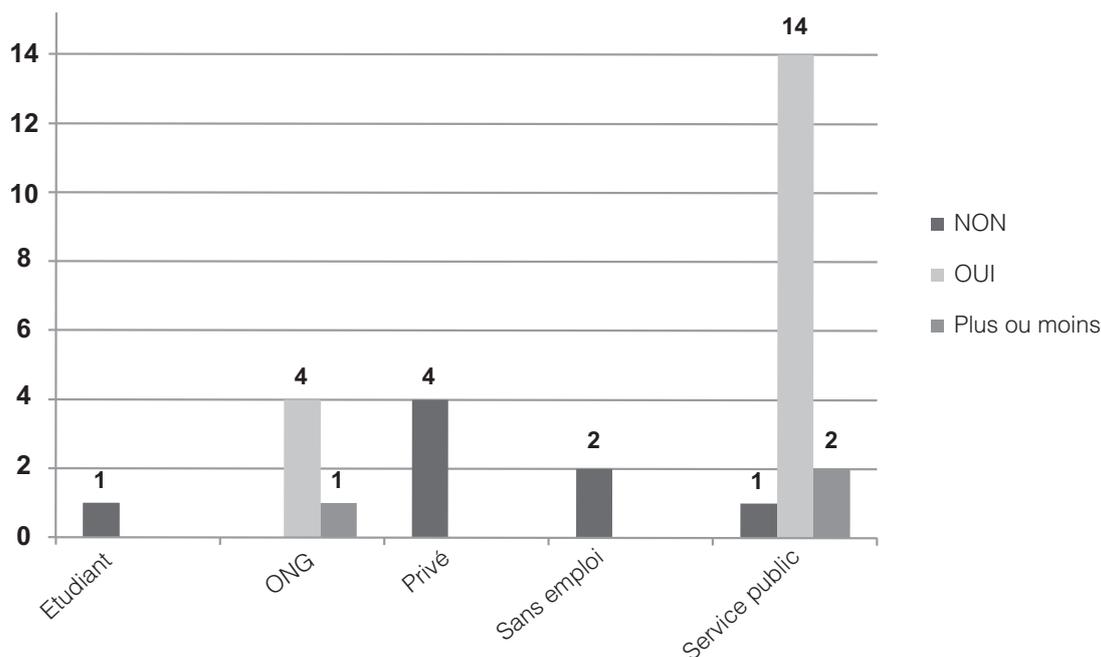


Figure 12 : Type d'organisation et lien avec une aire protégée ou sa périphérie

Par ailleurs, en plus de former des étudiants à la gestion des aires protégées, on constate que les postes occupés par les anciens étudiants sont des postes importants. L'exemple du Niger est le plus significatif. En effet, les anciens auditeurs « monopolisent » les postes en charge des aires protégées : au ministère de l'Environnement, de la Salubrité et du Développement Durable, à la Direction générale des Eaux et Forêts, la Direction de Division des Aires Protégées, la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées, ainsi que la sous-direction sont occupées par d'anciens auditeurs. On retrouve également des étudiants en charge d'aires protégées :

- conservateur du Parc national de Sena-Oura (Tchad) ;
- conservateur adjoint de la Réserve de Biosphère de Dimonika (Congo) ;
- chef suivi écologique du Parc national W-Bénin (Bénin) ;
- responsable suivi écologique de la zone Girafe (Niger).



4. Effets des formations et mise en œuvre des acquis

Les effets de la formation sont nombreux et se retrouvent à différents niveaux : au niveau de l'auditeur, au niveau de l'institution mais aussi au niveau national et régional. Concernant les auditeurs, ils ont pu faire évoluer leurs connaissances (amélioration du savoir). On retrouve aussi des effets au niveau des attitudes professionnelles et du développement personnel (confiance en soi). Les institutions bénéficient donc des effets, car elles disposent désormais de personnes plus convaincues, et à tous les niveaux, de l'importance des aires protégées.

4.1. Une meilleure compréhension des aires protégées

Il est indéniable que la formation a été très bénéfique pour la grande majorité des auditeurs. D'une manière générale, **les principaux effets de la formation interviennent au niveau de la compréhension du concept « aire protégée », de son fonctionnement et de son utilité. À la suite de la formation, les auditeurs ont une nouvelle vision sur les enjeux de la gestion d'une aire protégée.** Cette notion qui bien souvent était très abstraite est devenue concrète. Par ailleurs, la formation apporte et/ou renforce les connaissances pour une gestion plus efficace. Elle permet une meilleure compréhension des outils nécessaires et notamment de l'importance des plans de gestion, de la mise en place des suivis écologiques...

On peut également souligner que certains auditeurs ont reconnu avoir mieux assimilé les catégories UICN de gestion des aires protégées et essaient de les appliquer au niveau national.

Les auditeurs travaillent désormais de manière beaucoup plus professionnelle, en utilisant des notions mieux appréhendées et des méthodes de travail plus rigoureuses.

De nombreux témoignages d'auditeurs étant très significatifs et révélateurs des impacts de la formation sur le terrain et la mise en œuvre des acquis, les prochaines sections de ce rapport seront très largement illustrées avec ceux-ci.



Stagiaires sur le terrain, Ranch de gibier de Nazinga, Burkina Faso

Témoignages d'auditeurs :

« La formation m'a permis de comprendre l'utilité de mettre en place les AP, mais surtout la nécessité de les gérer de façon efficace. J'encourage à pérenniser la formation qui est bien utile pour les acteurs liés de façon directe ou indirecte à la gestion des AP. »

« Il n'y a pas de doute que le DU a été pour moi une vraie spécialisation. Depuis que j'ai suivi cette formation, j'ai une claire visibilité de la gestion des AP. Le suivi écologique a été parfaitement maîtrisé. Mes capacités ont été accrues en matière d'élaboration de dossiers pour la recherche de financement. La gestion des AP est devenue pour moi une affaire que je peux facilement conduire à bon port. C'est-à-dire que j'ai acquis beaucoup dans le cadre de cette formation. **Opérant déjà et depuis toujours dans le domaine des AP, j'ai réussi à lever beaucoup d'équivoques et actuellement j'ai une claire visibilité dans la conduite de mes programmes de gestion des AP.** »

L'une des conséquences directes de cette meilleure compréhension des aires protégées est le sentiment des auditeurs à se savoir mieux équipés pour réaliser une gestion efficace. Ils sont surtout confortés dans leur vision/conviction. Ils affirment disposer de meilleurs éléments pour développer un argumentaire fort en faveur des aires protégées. **Beaucoup d'auditeurs ont affirmé avoir désormais une plus grande confiance liée à une meilleure maîtrise du sujet. Ils ont par ailleurs une plus grande facilité à prendre position lors des réunions (nationales, régionales et/ou internationales) et sont plus à même d'influencer les décideurs.**

Témoignages d'auditeurs :

« **J'ai une confiance plus accrue en mes capacités dans le domaine.** »

« J'ai beaucoup gagné en assurance depuis ma formation dans les exposés et prises de paroles que je fais pour sensibiliser ou animer des réunions. Quand j'utilise un mot comme gouvernance ou gestion, je sais qu'il y a une différence, quand je parle de valeurs patrimoniales, je sais de quoi il s'agit et ainsi de suite... Je négocie relativement bien des demandes d'appui aux partenaires techniques, en justifiant les besoins, les problèmes à régler, les résultats escomptés, etc. »

Un exemple très significatif de cette meilleure faculté à influencer les décideurs est le cas du Niger, où la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées a quadruplé son budget pour les aires protégées à la suite du « lobbying » fait par les anciens auditeurs. En plus d'une augmentation de budget, les dispositions suivantes ont été prises :

- mise en place pour toutes les aires protégées du Niger, d'unités de gestion opérationnelles ;
- formation des gestionnaires et agents de protection à la surveillance des aires protégées ;
- de tendre vers la mise en place des mécanismes de financement durable des aires protégées ;
- élaboration ou révision de certains plans de gestion des aires protégées ;
- mise en place de suivis écologiques.

Enfin, beaucoup d'auditeurs sont devenus des personnes ressources pour leur organisation ou leur pays. Ainsi, ils sont régulièrement consultés sur les questions relatives aux aires protégées ou intégrés dans des comités techniques sur les aires protégées.

Un dernier point important traduit aussi très bien ce changement d'approche : une grande partie des auditeurs est issue d'une formation « forestière » et a été formée dans une approche d'exploitation de la ressource. Désormais, ils reconnaissent que leur approche est basée sur la conservation/gestion durable de la ressource. Ils avouent ne plus parler le même langage que leurs collègues n'ayant pas fait la formation.

4.2. Planification de la gestion des aires protégées

De nombreux auditeurs ont mis en évidence l'utilité de la formation au niveau de la planification de la gestion des aires protégées. Ainsi, les éléments suivants sont mieux compris :

- la nécessité de disposer d'un plan de gestion à jour ;
- la formulation d'objectifs prioritaires ;
- l'intégration dans le plan de gestion d'une section sur le suivi et sur les principes de gouvernance ;
- l'implication de toutes les parties prenantes et si nécessaire des acteurs de la périphérie ;
- outre le plan de gestion, il existe un certain nombre d'autres plans ou documents relatifs nécessaires qui en dérivent ou qui viennent l'étayer : plans d'affaires, plans d'aménagement, etc. ;
- une méthode pour définir des objectifs de conservation avec les populations des aires protégées.

Témoignage d'auditeur :

« Le DU m'a reconverti en me rendant plus ouvert aux échanges avec tous les acteurs, y compris avec les « ennemis » de l'AP. Mon approche de gestion est plus inclusive, aussi je suis plus attentif à l'utilisation du plan de gestion et à la mise en place du système de suivi écologique, même si les moyens ne sont pas toujours là pour suivre tous les indicateurs. En définitive, **après la formation je suis plus conscient de comment doit se faire la gestion et les étapes dans l'élaboration du plan de gestion.** »

Sur le terrain, les impacts se traduisent par une lecture plus attentive des plans de gestion, des révisions/mises à jour lorsque cela s'avère nécessaire. Ainsi, de nombreux auditeurs ont participé de manière directe ou indirecte, et avec une implication plus ou moins importante selon les cas, à l'élaboration de plans de gestion ou leur actualisation. Le tableau 5 énumère une liste d'activités concrètes dans le domaine de la planification de la gestion des aires protégées.

Tableau 5 : Activités concrètes dans le domaine de la planification de la gestion des aires protégées

Pays	Nom de l'aire protégée	Mise en œuvre des acquis
Bénin	Forêt urbaine de Parakou	Élaboration d'un plan simple de gestion
Burkina Faso	Parc national d'Arly	Participation à l'élaboration du plan de gestion (désormais en attente d'adoption à l'Assemblée nationale)
Burkina Faso	Réserve de Biosphère transfrontalière du W	Participation à l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion (en cours). Ce plan n'était plus à jour depuis 2010
Burkina Faso	Ranch de Gibier de Nazinga	Suivi dans l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion
Burkina Faso	Réserve de Biosphère de la Mare aux hippopotames	Suivi dans l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion
Sénégal	Aires marines protégées de Sangomar et Gandoul	Participation à l'élaboration des plans de gestion de deux AMP nouvellement créées. Les plans de gestion sont finalisés et restitués aux communautés locales
Sénégal	AMP de Cayar	Participation à l'actualisation du plan de gestion
Côte d'Ivoire	Parc national de Taï	Un ancien auditeur est le secrétaire du Comité d'actualisation du plan d'aménagement et de gestion. D'autres auditeurs font partie de ce comité et ont participé activement à l'actualisation du plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï (PAG 2013-2018)
Côte d'Ivoire	Parc national de la Comoé	Mise à jour du PAG en cours
Burkina Faso	Forêt classée et Réserve partielle de la Comoé-Léraba	Propositions d'actions concrètes dans le cadre de la relecture du PAG
Togo	Parc national du Fazao-Malfakassa	Contribution de façon substantielle à la rédaction du plan de gestion du parc Fazao-Malfakassa (toujours en cours). À noter que ce parc est sur la liste indicative de la convention du patrimoine mondial de l'Unesco.
Mauritanie	Parc national du Diawling	Actualisation du plan de gestion

Témoignage d'auditeur :

« Secrétaire du comité d'actualisation du Plan d'aménagement et de gestion de Taï (PNT), **j'ai mis en pratique les différentes étapes de la planification de la gestion** que j'ai connues grâce à la formation. En particulier, les valeurs patrimoniales et le zonage ont bien été pris en compte pour l'actualisation. J'ai toujours eu à **l'esprit de privilégier les échanges avec les parties prenantes**, notamment les populations, de sorte qu'au stade de pré-planification, plusieurs consultations publiques locales ont été planifiées. Aux dernières nouvelles, elles ont été effectivement réalisées. J'ai même pris part à la dernière avec les acteurs techniques, autorités administratives, etc. en facilitant le déroulement des travaux, sans me féliciter, avec quelque aisance ! »

4.3. Évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées

Il a souvent été mis en exergue que la formation a permis une meilleure compréhension des outils relatifs à l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, et notamment par une meilleure maîtrise des outils tels que :

- *outil d'évaluation de l'efficacité de gestion d'une aire protégée (METT: Management Effectiveness Tracking Tool) ;*
- *Enhancing our Heritage (EoH) ;*
- *Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management (RAPPAM).*

Le tableau 6 donne quelques exemples d'utilisation des acquis dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de la gestion à la suite de la formation.

Tableau 6 : Activités concrètes dans le domaine de l'efficacité de la gestion des aires protégées

Pays	Nom de l'aire protégée	Mise en œuvre des acquis
Bénin	Réserve de Biosphère de la Pendjari	Utilisation annuelle du METT et EoH dans le cadre de l'évaluation de la gestion
Côte d'Ivoire	Parc national de Taï	Évaluation METT en octobre 2013 et évaluations EoH
Niger	Parc régional W	Évaluation EoH
Côte d'Ivoire	Parc national de la Comoé	S'apprête à utiliser l'outil EoH

4.4. Suivi écologique, techniques d'inventaires faunistiques et notions de SIG

Les connaissances acquises (renforcées) dans le cadre du module sur le suivi écologique et les techniques d'inventaires faunistiques sont très utilisées, car très pratiques. Elles répondent aux réalités et besoins du terrain. Nombreux sont les exemples d'auditeurs ayant mis en place des systèmes de suivi et développé de nouveaux indicateurs. Les résultats sont analysés avec beaucoup plus d'attention... Le tableau 7 donne quelques exemples concrets.

Tableau 7 : Activités concrètes dans le suivi écologique

Pays	Nom de l'aire protégée	Mise en œuvre des acquis
Bénin	Réserve de Biosphère de la Pendjari	Amélioration du système de suivi écologique Inventaire pédestre de la grande faune (2013)
Côte d'Ivoire	Parc national de Taï	Validation des rapports de suivis écologiques par un ancien auditeur
Sénégal	Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul	Mise en place d'un protocole de suivi des antilopes
Sénégal	AMP de Cayar	Mise en place d'un système de suivi écologique
Burkina Faso	Forêt classée et Réserve partielle de Faune de la Comoé-Léraba	Réalisation d'inventaires fauniques et ornithologiques
Burkina Faso	Réserve partielle de Faune de Pama	Mise en place d'un dispositif de suivi écologique et inventaire le long des pistes et autour des mares. Évaluation de l'efficacité de la lutte contre le braconnage à travers l'enregistrement des indices et des indicateurs trouvés.
Niger		Commentaires par un ancien auditeur sur les rapports d'inventaires d'éléphants (conduits par un cabinet d'études)
Niger	Parc du W	Inventaire mammalien de 2013
Niger	Parc du W	Suivi écologique (inventaire et suivi de la faune mammalienne, avicole, piscicole, etc.)
Burkina Faso	Parc national des Deux Balé	Mise en place d'un dispositif de suivi des points d'eau et d'un dispositif de suivi des éléphants

Témoignage d'auditeur :

« Pour l'exemple du suivi écologique, je peux dire à ce niveau que la formation a renforcé mes compétences en me donnant plus de connaissances sur **les indicateurs de suivi des oiseaux et le système approprié de stockage des données dans une base dynamique. Elle m'a permis aussi de connaître d'autres indicateurs de surveillance qui m'aident actuellement sur nos activités de lutte contre le braconnage et l'évaluation de son ampleur.** »

4.5. Approche/gestion participative et valorisation des aires protégées

Ce module a aussi été fort apprécié par les auditeurs et s'est révélé d'une grande utilité dans leur travail. Les acquis sont très utilisés sur le terrain, ils permettent notamment une meilleure collaboration avec toutes les parties prenantes qui sont désormais considérées comme des partenaires importants dans la gestion des aires protégées. **Les auditeurs ont désormais la conviction qu'une aire protégée ne peut être gérée de manière efficace si les populations locales ne sont pas impliquées et sensibilisées.** Les termes employés dans certains questionnaires soulignent très bien ce changement d'approche : **avant la formation, les populations locales étaient considérées comme des « ennemies », alors qu'elles sont désormais qualifiées « d'alliées ».**

Les principaux changements se traduisent par :

- une meilleure sensibilisation des populations locales afin qu'elles perçoivent mieux l'intérêt de bien gérer la ressource qui est nécessaire à leur bien-être ;
- des connaissances plus solides (meilleur argumentaire) pour expliquer aux populations locales les notions de gestion participative ;
- une meilleure collaboration et prise en compte de l'opinion des acteurs locaux dans les prises de décisions ;

- une meilleure compréhension des modalités d'implication des populations dans les différentes activités de gestion du site, les modes de partage des rôles et responsabilités, la représentativité des populations dans les instances décisionnelles et de gestion.

Témoignages d'auditeurs :

« Dans un projet de restauration d'une forêt classée, la formation a permis de renforcer les actions de sensibilisation des communautés riveraines de la forêt en leur donnant plus de détails sur le fonctionnement des AP, les relations qui lient les AP aux populations riveraines dans le cadre de la gestion participative. »

« Elle m'a permis de renforcer **ma capacité en matière de collaboration et de prise en compte de l'opinion des auteurs locaux** dans les prises de décisions. »

« La formation m'a permis de reconsidérer mon approche avec les populations locales. **D'une approche basée sur la répression avant le DU, je suis arrivé à une approche beaucoup plus participative après le DU.** »

« Enfin, le DU m'a reconverti en me rendant **plus ouvert aux échanges avec tous les acteurs y compris avec les « ennemis » de l'AP.** Cela renforce la communication et la fédération des énergies. »

« Par ailleurs, en tant que gestionnaire étatique, **la répression a toujours été au cœur de notre action, mais les formations reçues des agents nous permettent de nous ouvrir de plus en plus aux populations et d'appliquer cette réforme d'implication effective des populations dans la gestion des aires protégées.** »

« Au niveau de la périphérie de Togodo-Sud, des actions sont en train d'être menées pour l'adhésion des communautés riveraines à la bonne gestion du parc et à la diminution du braconnage et autres prélèvements illicites. »

4.6. La recherche de financements

À la suite des formations, de nombreux auditeurs ont entrepris des démarches pour accéder à des financements. Peu de demandes ont abouti, mais on peut tout de même souligner la nouveauté de cette démarche. De plus, au-delà de la demande de financements, des plans d'investissement (notamment à l'OFINAP) ont aussi été réalisés.

L'une des demandes de financements ayant abouti est le projet sur la restauration des sites d'orpaillage au Parc national de Taï (Côte d'Ivoire).

4.7. Autres activités concrètes mises en place à la suite des formations

a. Réflexions sur la création de nouvelles aires protégées

Comme cela a été mentionné précédemment, les auditeurs sont désormais confortés dans l'utilité des aires protégées. Un certain nombre d'auditeurs mieux outillés se sont investis dans la création de nouvelles aires protégées. On peut par exemple citer :

- **Togo** - projet de création de la nouvelle aire marine protégée ;
- **Mauritanie** - réflexion sur le statut d'une forêt classée très riche en biodiversité et accueillant notamment la cigogne noire (espèce protégée au niveau européen par l'annexe I de la directive

Oiseaux de l'Union européenne, et réglementée au niveau international par l'annexe II de la Convention de Bonn sur les espèces migratrices) ;

- **Guinée** - réflexion sur la création d'une réserve communautaire à Niagara (Mamou), dans le Fouta-Djallon au nord-ouest du pays, en partenariat avec la commune rurale de Niagara. Cette initiative a été bien accueillie par les communautés locales ;
- **Togo** - élaboration d'un projet de création d'une aire communautaire contiguë au Parc national de Fazao-Malfakassa dans le village de Baghan dans la préfecture de Bassar, au nord du pays (région de la Kara). Plusieurs activités ont été menées dans ce cadre, le dossier est en cours ;
- **Togo/Bénin** - participation aux travaux de création d'une réserve de biosphère transfrontalière qui prend en compte le parc de Togodo-Sud (Togo) et la réserve d'Adjamé (Bénin).

b. Enseignements

Certains des auditeurs dispensent des cours, les acquis ont donc permis de les mettre à jour ou de les améliorer. On peut citer :

- un cours en licence sur l'aménagement et la gestion des aires protégées à l'Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) ;
- un cours en aménagement des aires protégées aux étudiants de 3e année du Cycle Technicien des Eaux et Forêts au Centre de formation pratique forestier de Tabakoro à Bamako (Mali) ;
- mise à jour de quelques éléments du cours sur la politique de conservation et la problématique de la gestion des aires protégées, pour un cours enseigné au lycée technique agricole (au Bénin) qui dispose d'une spécialisation Eaux et Forêts ;
- un cours à l'Université de Niamey sur le module « Gestion des Zones Humides ».

c. Autres bénéfices

Il existe également de nombreux témoignages d'auditeurs affirmant que la formation leur a permis d'obtenir des postes à responsabilités et/ou d'être choisis plus facilement dans le cadre de formations complémentaires. On peut notamment citer l'exemple d'un auditeur nommé Point focal national de la Convention de Ramsar (Burkina Faso).

4.8. Succincte comparaison entre le DU et le Master

Les deux formations sont difficilement comparables car elles ne répondent pas aux mêmes objectifs : le DU cible des professionnels déjà en poste et se déroule sur une courte durée ; le Master est quant à lui de longue durée et s'adresse à des étudiants souhaitant se spécialiser. On peut tout de même constater qu'à ce stade, le DU semble mieux répondre aux attentes de terrain. En effet, les principaux effets et les impacts les plus significatifs ont été constatés pour des stagiaires ayant suivi le DU. Ce résultat semble normal car un plus grand nombre de personnes l'ont suivi et la majeure partie des auditeurs travaillait déjà en lien avec une aire protégée. Ils ont donc pu appliquer les acquis immédiatement. **Le DU apparaît comme la formation à pérenniser prioritairement.**

4.9. Conclusions

L'ensemble des éléments précédents illustre parfaitement les changements de comportement et les nouvelles dispositions des auditeurs à la suite de la formation. Mieux équipés à travers des compétences nouvelles et/ou renforcées, réconfortés dans leurs convictions sur l'utilité des aires protégées, les anciens auditeurs s'attachent à changer les choses, à combler les lacunes qu'ils ont identifiées, à mettre en place ou actualiser les plans de gestion et d'aménagement, à renforcer les systèmes de suivis, à évaluer l'efficacité de la gestion... Ainsi, ces formations sont d'une réelle utilité et combler un manque important.

Il est aussi important de souligner que les décideurs dans le domaine des aires protégées ont conscience de l'importance de la formation et des effets positifs qu'elle entraîne sur le personnel l'ayant suivie.



Tantale ibis, parc national de Zakouma, Tchad



Parc national de Mole, Ghana

5. Recommandations, limites et conclusions

5.1. Recommandation de mesures pour améliorer la formation

Les réponses du questionnaire et les entretiens montrent que les auditeurs sont très satisfaits de la formation en l'état. Une nouvelle fois, plus de 80 % des répondants pour le DU et plus de 70 % pour le Master ont estimé que la formation avait répondu à leurs attentes. Les principaux points faibles des formations exprimés par les auditeurs sont :

- en règle générale, **un volume horaire insuffisant** et donc certains thèmes abordés trop sommairement, ce qui ne permet pas d'approfondir les connaissances et la pratique de ces outils. Cependant, les thèmes mentionnés varient d'un auditeur à l'autre. Le seul thème qui revient très fréquemment concerne les notions de SIG et de télédétection ;
- **pas assez de pratique.** Les auditeurs ont beaucoup apprécié la sortie de terrain et le traitement des données. Cet aspect pratique de la formation a permis de mettre en œuvre les acquis et de se rapprocher des réalités du terrain. Ainsi, beaucoup d'auditeurs souhaitent une phase pratique plus longue ;
- **un manque de suivi après la formation.** Le renforcement des capacités ne doit pas s'arrêter à la formation et l'UICN doit accompagner les anciens auditeurs tout au long de leur carrière professionnelle. De nombreux auditeurs ont regretté cette absence de suivi et furent très satisfaits de constater que l'UICN menait actuellement une étude sur le devenir des auditeurs et les impacts des formations.

Les recommandations ci-dessous tentent d'apporter des pistes afin de répondre aux points faibles :

1. Un volume horaire insuffisant

Le volume horaire, surtout pour le DU, a été jugé très souvent insuffisant. Les thèmes peu développés varient d'un auditeur à l'autre, selon leurs attentes. Bien que huit semaines soient déjà une longue période pour des professionnels généralement en poste, certaines pistes possibles pour répondre à ce problème peuvent être :

- *Des promotions plus homogènes*

Bien que l'hétérogénéité des formations permette un partage d'expérience et de susciter des discussions entre différents acteurs, cela peut aussi constituer un frein à l'apprentissage, surtout si cette hétérogénéité est trop marquée. Des promotions plus homogènes permettraient une assimilation des acquis plus rapide et un déroulé de la formation plus fonctionnel. En effet, pour le moment, les enseignants doivent s'adapter à leur auditoire et faire face à des étudiants ayant des niveaux et des attentes très différents. Regrouper les promotions par types de métiers permettrait de passer sur les notions déjà acquises et d'insister sur celles qui sont importantes pour les auditeurs. Cette hétérogénéité de niveau entre auditeurs a été soulignée à plusieurs reprises. Ainsi, il pourrait être envisageable de regrouper les conservateurs et adjoints, les acteurs étatiques, les personnes en charge du suivi... tout en conservant une bonne répartition régionale.

- *L'ajout de modules optionnels*

Le programme de la formation est déjà très chargé, il semble impossible d'ajouter des modules dans le « tronc commun ». Cependant, l'UICN pourrait envisager la création de modules optionnels en ajoutant une 9e semaine pour les étudiants qui le souhaitent. Des sessions de recyclage spécialisées en fonction de besoins identifiés pourraient aussi être organisées.

Il pourrait aussi être envisageable de mettre en place des formations à distance ou en ligne, et notamment des MOOC (Massive Open Online Courses), pour approfondir certains sujets ou intégrer les problématiques nouvelles ou émergentes.

De même, une semaine facultative de terrain pourrait être envisagée à la fin de la formation.

2. Un manque de suivi après la formation

À ce jour, environ 150 personnes ont été formées et désormais l'IUCN dispose d'un réseau de « spécialistes » des aires protégées en Afrique de l'Ouest francophone. Il est important d'animer ce réseau afin d'entretenir les relations qui se sont créées et de permettre aux auditeurs d'échanger, de partager... De nombreuses promotions ont créé leur propre liste de diffusion ou leur page Facebook (<https://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/dugap6/info>) afin de continuer à être en contact avec les ex-auditeurs.

Avec la création d'un forum d'échanges sur Internet (<http://papaco.org/phpBB3/>), l'IUCN a mis en place un outil permettant de pérenniser ses relations et échanges. À ce jour, environ 80 personnes sont inscrites. Cependant, pour le moment, ce forum est très peu utilisé car il n'est pas très pratique et peu fonctionnel. De plus, les discussions devraient être davantage modérées. L'exemple de l'association des anciens élèves du Master sur la gestion des aires protégées (Klagenfurt) –<http://www.alumnimpa.net>– est un bon exemple d'association d'anciens élèves.

Outre ce forum, **la création d'une lettre d'information biannuelle** pourrait être un bon moyen d'animer et de renforcer ce réseau d'experts francophones.

L'organisation de journées d'échanges techniques et thématiques serait aussi un excellent moyen de renforcer ce réseau et de continuer le renforcement des capacités.

Enfin, **l'IUCN devrait essayer d'impliquer autant que possible les anciens auditeurs dans ses projets, ses ateliers, ses réunions...**

Autres recommandations

- Les aires marines protégées

Bien que les concepts généraux sur les aires protégées soient applicables aux aires marines protégées, il existe tout de même de nombreuses différences dans la gestion. Par ailleurs, plus de 60 % des pays ayant bénéficié des formations ont une façade maritime. Ainsi, une formation spécifique aux aires marines protégées (sous la forme d'un DU) répondrait à un besoin de la sous-région. Une récente étude sur l'analyse des compétences et des lacunes des acteurs du réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO) souligne qu'il existe un besoin de renforcer les capacités. Enfin, il existe de nombreuses initiatives dans la sous-région avec lesquelles l'IUCN pourrait développer une telle formation (le RAMPAO, la FIBA, le PRCM notamment). La création d'un DU « aires marines protégées » serait un parfait complément du Master GIDEL.

Dans un premier temps, et pour tester l'intérêt d'une telle formation, l'ajout d'une semaine additionnelle – facultative – pourrait être mis en place. Si il existe un grand intérêt, il serait judicieux de développer une formation (DU) spécifique aux aires marines protégées. Ce DU serait alors organiser dans un pays disposant d'AMP (on peut penser au Sénégal).

- Le recrutement

Bien que le recrutement des auditeurs ne dépendent pas complètement de l'UICN mais plus des dossiers reçus, l'UICN est tout de même encouragée à faciliter l'accès aux ONG et secteur privé. Pour le moment, plus de la moitié des étudiants du Master (59%) et pratiquement les deux tiers (65%) pour le DU proviennent du secteur public. Sachant que la plupart des auditeurs ont été informés du DU par des collègues, il faudrait à l'avenir mieux diffuser l'appel à candidature et pas seulement au niveau des institutions en charge des aires protégées.

- Institutionnalisation de la formation (le DU)

Un DU « national » pourrait être développé dans certains pays et adapté afin de répondre spécifiquement aux attentes du pays. Cette formation serait portée et organisée par les institutions nationales en charge des aires protégées et l'UICN apporterait son soutien technique et son expérience.

Pour la Côte d'Ivoire par exemple, dans le cadre de la réforme du secteur des aires protégées, chaque recrutement de personnel devait s'accompagner d'un renforcement des capacités. Malheureusement, le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) n'a pu encore s'exécuter correctement. Ainsi, l'UICN pourrait travailler avec l'OIPR afin de développer et mettre en œuvre ce Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP).

Cette recommandation est surtout valable pour les pays où il existe des agences importantes (en terme d'effectif) nationales en charge des aires protégées. Cependant, en aucun cas cette formation a pour vocation de remplacer le DU sous sa forme actuelle. Elle serait complémentaire pour les pays où il existe un grand nombre de personnes à former.

- Le nom du diplôme : Diplôme d'Université

De nombreux auditeurs ont avoué que le diplôme obtenu à la suite du DU, le Diplôme d'Université, était peu gratifiant et pas forcément reconnu par les pays. L'UICN devrait explorer avec l'Université Senghor un nouveau nom pour ce diplôme ou encore explorer un système de certification. La certification a aussi l'avantage d'assurer un certain suivi après la formation, puisqu'elle doit être renouvelée après un certain temps (à définir).

- « Délocaliser » la formation

A ce jour les formations DU ont toujours été organisées à Ouagadougou (Burkina Faso) et ce dans un souci pratique et économique. En effet, l'UICN PACO étant aussi basé à Ouagadougou, cela facilite l'organisation et permet à l'équipe de l'UICN de dispenser des cours très facilement. De plus, les coûts (salle, hébergement et repas des stagiaires) sont relativement faibles.

Cependant, organiser le DU dans un autre pays de l'Afrique de l'ouest permettrait d'impliquer de nouveaux partenaires, et notamment certaines institutions en charge des aires protégées (l'OIPR en Côte d'Ivoire, ou encore la DPN au Sénégal). Il est donc recommander à l'UICN d'explorer avec ces institutions nationales la possibilité de co-organiser le DU.

5.2. Limites

Les formations sont d'une grande utilité et permettent aux auditeurs d'être plus opérationnels sur le terrain. Cependant, certains facteurs externes ont des impacts sur cette efficacité :

- le manque de moyens, et notamment financiers, des institutions en charge des aires protégées peut souvent être un frein à la mise en œuvre des acquis. En effet, sans moyens, la mise en place du suivi écologique par exemple est très difficile ;

- les anciens auditeurs se trouvent souvent confrontés à des visions différentes de la leur et notamment de la part de leur hiérarchie. Ainsi, la mise en œuvre des acquis est difficile car les actions adoptées ne font pas forcément l'unanimité. Des actions de plaidoyer en faveur des aires protégées à destination des décideurs pourraient être mises en place par l'UICN. Dans certains pays, il existe une importante rotation au niveau des postes et certains auditeurs se retrouvent transférés à la suite de la formation vers des postes sans aucun rapport avec les aires protégées. L'UICN pourrait peut-être encourager les pays (institutions) à mieux utiliser les personnes formées ;
- dans certains pays, les auditeurs se retrouvent seuls au retour de la formation et ne peuvent malheureusement rien changer. Il est donc important de former un « grand nombre » de personnes d'un même pays afin que les anciens auditeurs puissent impacter les consciences et les stratégies de conservation.

5.3. Conclusions

Le renforcement des compétences en « gestion des aires protégées » s'inscrit comme une priorité pour l'aménagement et la conservation des parcs et réserves en Afrique. Les outils de planification, de suivi évaluation, les méthodes de concertation... sont généralement méconnus de la plupart des gestionnaires et autres acteurs des aires protégées.

Les deux formations proposées représentent les rares (seuls) efforts effectués au niveau de la sous-région pour répondre aux besoins constatés de manière récurrente depuis plus d'une décennie dans le domaine du renforcement des capacités pour la gestion des aires protégées.

Elles répondent aussi aux attentes des praticiens en abordant, même sommairement, les principales thématiques relatives à la gestion des aires protégées. Elles offrent deux options différentes et complémentaires. L'une (le DU) à destination de professionnels déjà en poste et l'autre principalement à destination d'étudiants (le Master).

Les nombreux exemples d'application des acquis sur le terrain à la suite de la formation, le changement de mentalité des anciens auditeurs vis-à-vis des aires protégées, les témoignages élogieux qu'elles suscitent, sont autant de points positifs et de raisons pour pérenniser ces formations. De plus, avec désormais plus de 150 personnes formées, on commence à trouver de nombreux anciens auditeurs à des postes clés et dans toutes les institutions en charge des aires protégées, qui vont désormais pouvoir œuvrer pour une gestion plus efficace. Il ne fait aucun doute que de nombreux changements positifs dans la gestion des aires protégées vont intervenir plus fréquemment, dès lors que le nombre de personnes formées continue à augmenter.

On peut tout de même constater qu'à ce stade, le DU semble mieux répondre aux attentes de terrain. En effet, les principaux effets et les impacts les plus significatifs ont été constatés pour des stagiaires ayant suivi le DU. Ce résultat semble normal car un plus grand nombre de personnes l'ont suivi et la majeure partie des auditeurs travaillait déjà en lien avec une aire protégée. Ils ont donc pu appliquer les acquis immédiatement. **Le DU apparaît comme la formation à pérenniser prioritairement.**

Pour conclure, un dernier témoignage résume très bien les conclusions de cette étude :

« Cette formation a été d'un apport inestimable. Elle m'a donné les outils nécessaires pour la gestion des aires protégées tels que la rédaction et la mise à jour des plans de gestion, l'intervention à la périphérie des aires protégées, etc. Je dirais même que cette formation, si elle n'existait pas, il aurait fallu la créer. »

Annexes

- [Annexe 1 : Programme du Master](#)
- [Annexe 2 : Questionnaire](#)
- [Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain](#)
- [Annexe 4 : Quelques autres témoignages](#)

Annexe 1 : Programme du Master

Une formation pluridisciplinaire, gage d'une vision ouverte de la gestion des aires protégées et de leur environnement. Quatre grandes disciplines :

- Les sciences naturelles : biologie, écologie, botanique, zoologie, etc.
- Les sciences sociales : sociologie rurale, utilisation traditionnelle des ressources, politique de gestion (locale et internationale), approche participative, micro-économie rurale, etc.
- Les technologies appliquées : foresterie, faune, ressources aquatiques, outils de gestion de l'environnement (SIG, EIES, etc.).
- Le management : administration, gestion de projet et des ressources humaines, gestion financière, etc.

Sciences et techniques de base	
Statistique et analyse de données	27
Informatique	27
Écologie terrestre	27
Écologie marine	27
Écologie générale	27
Anglais	27
Sous total	162
Module technique 1 - Management	
Management des Ressources Humaines	27
Management de l'environnement	27
Approches participatives	27
Savoirs locaux et gestion de la biodiversité	27
Communication	27
Économie rurale	27
Gestion de projet	40
Sortie	15
Projet de fin de semestre	75
Sous total	292
Semestre 1	454
Module technique 2 - Aménagement et gestion des aires protégées	
Aménagement des Aires Protégées	40
Méthodes et techniques d'aménagement	27
Plan d'aménagement et gestion des aires protégées	54
Plan d'aménagement et gestion des aires aquatiques	54
Valorisation des aires protégées	27
Suivi écologique	27
SIG appliqué à la gestion des Ressources Naturelles	40
Système de Management de la Qualité	15
Sortie d'études	25
Projet de fin de semestre	75
Semestre 2	386

Annexe 2 : Questionnaire

Diplôme d'Université (DU) sur le « Renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées » et du Master spécialisé en Gestion des Aires Protégées

Questionnaire à destination des diplômés

Vous recevez ce questionnaire car vous avez suivi le **Diplôme d'Université (DU) « Renforcement des Compétences en Gestion des Aires Protégées »** ou le **Master spécialisé en Gestion des Aires Protégées** mis en place par le Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en collaboration avec le 2e (pour le 1er master) et l'Université Senghor (Université de la Francophonie, basée à Alexandrie en Égypte) pour le 2e master avec le financement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), de l'US Fish and Wildlife Service (USFWS) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) via la Banque mondiale. À ce jour, cinq formations se sont déroulées en Afrique de l'Ouest pour le Diplôme d'Université et deux sessions pour le Master, pour un total de plus de 140 diplômés. L'UICN PACO a décidé d'entreprendre une analyse du devenir des diplômés, afin, si nécessaire, de l'adapter aux besoins et réalités du terrain. **Cette étude a aussi pour but de mettre en valeur la manière dont les acquis ont été mis en œuvre sur le terrain, leurs impacts sur votre carrière et notamment comment la formation vous a permis de mieux appréhender la gestion – au quotidien – de votre aire protégée et/ou les enjeux de conservation en général dans votre pays et dans la sous-région.**

Vos réponses aux questions posées ci-dessous seront synthétisées et intégrées anonymement dans cette étude. Merci de bien vouloir retourner le questionnaire par courriel à Francis Staub : fstaub@biodiv-conseil.fr avant le **14 mars 2014**.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

A. Votre profil

Formation suivie (cocher la formation suivie)

Diplôme d'Université	
DU 1 (31 janvier-26 mars 2011, à Ouagadougou, Burkina Faso)	DU 4 (8 octobre-30 novembre 2012, à Ouagadougou, Burkina Faso)
DU 2 (9 octobre-2 décembre 2011, à Ouagadougou, Burkina Faso)	DU 6 (8 avril-31 mai 2013, à Ouagadougou, Burkina Faso)
DU 3 (6 février-30 mars 2012, à Ouagadougou, Burkina Faso)	
Master spécialisé en Gestion des Aires Protégées	
Promotion 2008-2009	Promotion 2011-2013

Nom :
Prénom :
Nationalité :
Sexe :
Année de naissance :
Adresse :
Courriel :
Téléphone :
Skype :

Quel est le meilleur moyen de vous contacter : téléphone/Skype/courriel ?

Êtes-vous membre de la Commission mondiale sur les aires protégées (CMAP) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ?

OUI/NON/Je ne connais pas

Si non, seriez-vous intéressé d'en faire partie ?

OUI/NON

B. Vos études

Merci de lister vos études supérieures de la plus récente à la plus ancienne (en précisant le diplôme obtenu, le nom de l'établissement ainsi que l'année d'obtention).

C. Votre parcours professionnel

Poste actuellement occupé

Fonction :
Secteur (ONG, service public, privé) :
Organisme :
Service :
Depuis quand occupez-vous ce poste ? Mois/année
Principales responsabilités ?
Ce poste est-il directement lié à la gestion d'une aire protégée ou de sa périphérie ? Si oui, la(les)quelle(s) ?

Poste occupé lors du début de la formation DU ou Master GAP

Fonction :
Secteur (ONG, service public, privé) :
Organisme :
Service :
Depuis quand occupez-vous ce poste ? Mois/année
Principales responsabilités ?

Postes précédents (lister les deux derniers postes précédemment occupés)

Fonction :
Organisme :
Service :
Période (de mois/année à mois/année) :
Principales responsabilités ?
Fonction :
Organisme :
Service :
Période (de mois/année à mois/année) :
Principales responsabilités ?

Nom et contact de 3 collègues :

D. Le Diplôme d'Université

Comment avez-vous entendu parler de la formation ?

Comment jugez-vous la facilité pour s'inscrire ?

La formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Points forts de la formation ? Lister les 5 principaux points forts.

Points faibles de la formation ? (Thèmes non abordés ou par assez développés par exemple) Lister les 5 principaux points faibles.

Quelles sont vos suggestions pour améliorer la formation ?

E. Le Master

Comment avez-vous entendu parler de la formation ?

Comment jugez-vous la facilité pour s'inscrire ?

Où avez-vous effectué votre stage ? Principales responsabilités ?

Avez-vous eu des difficultés à trouver un stage ?

Thème du mémoire ? Si une version électronique est disponible, merci de me la faire parvenir.

Quelles options aviez-vous choisies ?

La formation a-t-elle répondu à vos attentes ?

Points forts de la formation ? Lister les 5 principaux points forts.

Points faibles de la formation ? (Thèmes non abordés ou par assez développés par exemple) Lister les 5 principaux points faibles.

Quelles sont vos suggestions pour améliorer la formation ?

F. Après la formation

Avez-vous suivi d'autres formations depuis ? Si oui, lesquelles ?

Mise en œuvre des connaissances acquises - *comment la formation vous a permis de mieux appréhender la gestion – au quotidien – de votre aire protégée et/ou dans votre pays. Merci de fournir des exemples concrets d'actions que vos connaissances nouvelles ou renforcées vous ont permis de mettre en œuvre (revue du plan de gestion, mise en place de suivis écologiques, évaluation de l'efficacité de la gestion de votre AP, recherche de nouveaux financements, etc.).*

Note : cette question est très importante pour l'étude, des réponses même partielles seront très utiles.

Êtes-vous en contact avec les diplômés de votre promotion ?

Êtes-vous en contact avec les diplômés d'(des) autre(s) promotion(s) ?

Si oui, dans quel cadre ?

Relation amicale

Raisons professionnelles

- Échange d'informations (si possible, préciser quels types d'informations)
- Demande de renseignements (si possible, préciser quels types de renseignements)
- Autre

Seriez-vous intéressé par un réseau des diplômés ? Si oui, sous quelle forme ?

Avez-vous été en contact avec les formateurs depuis votre formation ?

Si oui, dans quel cadre/pour quelles raisons ?

Merci beaucoup de votre temps et nous vous tiendrons informé de l'évolution de cette étude.

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

Mariama Djibo Waziri (DU 2)

Niger - Projet d'Appuis Communautaires pour la Résilience Climatique (PACRC)

Mariama Sani Tahirou (DU 6)

Niger - Bureau d'Évaluation Environnement et des Études d'Impact (BEEEEI)

Lt/Col Issa Mariama Ali Omar (Master)

Niger - Directrice de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées

Cdt. Ali Laoual Abagana (Master)

Niger - Directeur adjoint de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées

Hamissou Halilou Malam Garba (Master)

Niger - Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées, Chef de Division Aires Protégées

Boucar Harouna (DU 1)

Niger

Moussa Mahaman Salifou (DU 1)

Niger - Cellule d'Analyse et de Prospective en Développement (CAPED), Expert en Aménagement du territoire et Valorisation des Espaces Protégés

Moussa Maman Bouaye (DU 1)

Niger - Ministère en charge de l'environnement, Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées

Barnabé Kaboré (DU 1)

Burkina Faso - Office National des Aires Protégées (OFINAP)

Harouna Hugues Sawadogo (DU 4)

Burkina Faso - Office National des Aires Protégées (OFINAP)

Kabora Lamech (Master)

Burkina Faso - Point focal national de la Convention de Ramsar

Aicha Tapsoba (Master)

Burkina Faso

Eric Bayala (Master)

Burkina Faso

Pascal Rouamba (Master)

Burkina Faso – African Wildlife Foundation

Koutoua Benoit Amon (DU 4)

Côte D'Ivoire - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Yao Roger Kouadio (DU 1)
Côte D'Ivoire - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Issa Diarrassouba (DU 1)
Côte D'Ivoire - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Amara Ouattara (DU 2)
Côte D'Ivoire - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

Lt/Col. Adama Tondossama
Côte d'Ivoire - Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), Directeur Général

Dr. Kah Martine GauzeTouao
Côte D'Ivoire - Coordonnatrice du Comité National du Programme MAB&Point Focal du Programme MAB/UNESCO

Edmond Mani Bi (DU 3)
Côte D'Ivoire - Comité national MAB, chargé des programmes de l'Unesco& assistant du point focal de la Convention du Patrimoine naturel et du Programme MAB UNESCO

Salimata Kone Tondossama (DU 3)
Côte D'Ivoire - Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC), Sous-directeur de la faune et de la chasse

Major Édouard Ané-B. Kesse (DU 6)
Côte D'Ivoire - Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, Direction de l'Écologie et de la Protection de la Nature

Annexe 4 : Quelques autres témoignages

« Il n'y a pas de doute que le DU a été pour moi une vraie spécialisation. Depuis que j'ai suivi cette **formation, j'ai une claire visibilité dans la gestion des AP. Mes capacités ont été accrues en matière d'élaboration des dossiers pour la recherche de financement.** La gestion des AP est devenue pour moi une affaire que je peux facilement conduire à bon port. **C'est dire que j'ai acquis beaucoup dans le cadre de cette formation.** Opérant déjà et depuis toujours dans le domaine des AP, **j'ai réussi à lever beaucoup d'équivoques** et actuellement j'ai une visibilité claire dans la conduite de mes programmes de gestion des AP. »

« Cette formation nous a effectivement permis de mieux appréhender la gestion – au quotidien – au niveau de l'aire protégée mais aussi à l'échelle nationale puisque nous avons eu l'opportunité de servir aux deux niveaux. Au niveau de l'aire protégée, nous mettons au quotidien les connaissances acquises dans le cadre du DU surtout en ce qui concerne l'aménagement et la valorisation. Au niveau central, la formation nous a permis d'être mieux outillés en ce qui concerne la planification (plan de gestion notamment). »

« La qualité de notre travail dans les parcs et réserves s'est améliorée. Les thématiques liées à la conservation de la nature ont été clairement expliquées, la gouvernance et la gestion des AP, les approches mises en lumière, les théories écologiques bien abordées, exemples à l'appui, la planification de la gestion, le suivi écologique, les relations avec les populations au cœur de la gestion des AP parce qu'étant la source du problème de perte de la biodiversité, le droit de l'environnement, les conventions internationales, les mécanismes de financement, les aires communautaires, etc. je m'en souviens comme si c'était hier... Et les discussions thématiques pour comprendre les approches dans chaque pays étaient fort enrichissantes.... **Notre ascension professionnelle est aujourd'hui un témoignage de l'impact de cette formation. Je suis passé après la formation** dans les deux plus grands parcs de Côte d'Ivoire où j'essaie d'apporter ma modeste contribution de gestionnaire d'aire protégée sur la base des expériences et des échanges avec les autres gestionnaires des autres pays de la sous-région. Des contacts et des relations se sont véritablement tissés. Si j'ai besoin d'informations sur la réalité d'un sujet sur les AP, je sais où je peux les avoir. **Je ne remercie jamais assez l'UICN d'avoir eu ce flair d'organiser cette formation importante.** »



Cobe de buffon, réserve de Shai Hills, Ghana



**UNION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

Direction Régionale
Programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO)
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél : 226 25 40 99 42
E-mail : paco@iucn.org
www.iucn.org/paco